



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

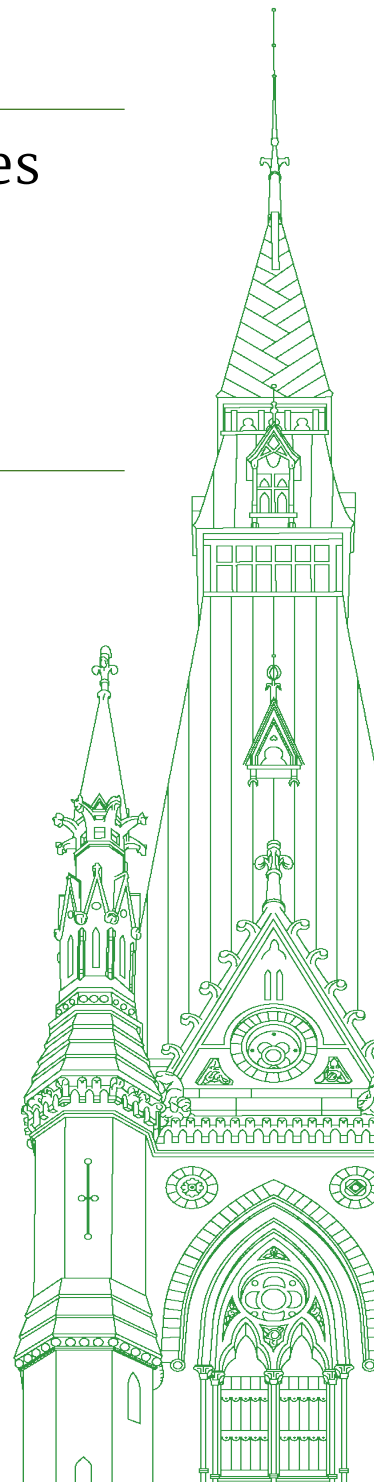
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 022

Le mercredi 4 février 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 4 février 2026

• (1610)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 22^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquien anishinaabe et à lui exprimer notre gratitude de pouvoir faire l'important travail du Comité sur les terres dont il est le gardien depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour continuer son étude sur les protections marines et côtières.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'invite tous les participants présents en personne à prendre connaissance des lignes directrices, sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures visent à prévenir les incidents de rétroaction acoustique et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, particulièrement les interprètes. Vous remarquerez également sur la carte un code QR, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, vous pouvez utiliser les écouteurs et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main.

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui.

Nous accueillons M. Jim McIsaac, directeur exécutif de la BC Shrimp Trawlers' Association; M. Michael Barron, président de la Cape Breton Fish Harvesters Association; et Mme Diana Barkley, présidente de la Little Campbell Hatchery Society.

Sur ce, nous allons commencer par les déclarations préliminaires des témoins, pour un maximum de cinq minutes chacun, en commençant par M. McIsaac.

Jim McIsaac (directeur exécutif, BC Shrimp Trawlers' Association): Merci, monsieur le président et membres du Comité, de m'avoir invité à prendre la parole, aujourd'hui.

La BC Shrimp Trawlers' Association rassemble des petits pêcheurs indépendants qui pratiquent la pêche au chalut. Nous utilisons, soit le chalut à perche, soit le chalut à panneaux, des bâtiments mesurant toujours moins de 65 pieds qui sont dotés de grilles séparatrices pour réduire les prises accessoires et de lumières DEL pour les réduire davantage. Nous faisons de loin la pêche à la crevette la plus propre de la planète.

Les nouvelles normes de protection de 2023 pour les aires marines protégées du Canada, les AMP, interdisent toutes les activités de chalutage, y compris pour la pêche à la crevette. Ces normes traitent les chaluts à perche, les filets à ailes et les chaluts à panneaux de la même manière que les immenses chaluts, qui peuvent avaler complètement le stade BC Place.

La crevette est l'un des fruits de mer préférés des Canadiens. Si nous ne pouvons plus pêcher des crevettes sauvages dans nos écosystèmes, elles seront pêchées dans des écosystèmes beaucoup plus endommagés.

J'ai consacré des dizaines de milliers d'heures à la planification des pêches et à la planification de la gestion des océans et des AMP, et il s'agit de processus très différents. J'ai travaillé pour protéger les pêcheurs, les pêcheries, les écosystèmes marins et nos collectivités côtières. Dans les 10 dernières années, le nombre de pêcheurs en Colombie-Britannique a diminué de 25 %, les emplois dans la transformation ont diminué de 35 % et notre économie rurale côtière continue de se dégrader.

Les AMP ne font pas obstacle aux menaces majeures qui pèsent sur nos océans. La pollution, les changements climatiques, l'acidification, les déversements d'hydrocarbures, la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et les espèces envahissantes ne s'arrêtent pas aux frontières des AMP. Les AMP ne peuvent pas échapper aux facteurs planétaires.

La Grande Barrière de corail, en Australie, qui est peut-être le meilleur exemple mondial d'une AMP, a été désignée lorsque l'on a constaté que le forage pétrolier et l'exploitation des coraux détruisaient les activités économiques liées au récif, estimées à 9 milliards de dollars, et reposant sur le tourisme, la pêche et l'aquaculture. Même s'il est protégé depuis 50 ans, le récif survit à peine. Il est en pleine crise, son état se dégrade rapidement et sévèrement, et il atteindra bientôt un point de non-retour. Tracer une ligne autour du récif ne suffit pas pour sauver cet écosystème. Les AMP ne résoudront pas non plus les problèmes complexes de réconciliation auxquels nous faisons face, mais elles peuvent certainement les exacerber.

Le Canada n'est plus un pays où les citoyens sont égaux devant la loi. Aujourd'hui, nous considérons le savoir comme sacré et fondé sur la race, et non pas sur l'intégrité. La création des AMP au cours des 10 dernières années met en relief ce nouveau paradigme.

En 2011, j'ai été nommé au Comité consultatif de l'aire marine de Haïda Gwaii. Le Conseil de la Nation Haïda gère plusieurs AMP en collaboration avec le Canada. Un chef du village a dit à notre comité que le Conseil de la Nation Haïda ne pouvait pas fermer des zones de pêche sans l'approbation des villages. Par conséquent, les villages haïdas sont exemptés des accords sur les AMP conclus entre le Canada et le CNH. Sur la côte Ouest, on compte des centaines d'autres fermetures fondées sur la race, ce qui englobe la plupart des aires protégées et de conservation autochtones et les 164 aires de conservation des sébastes au complet. Comprenez-moi bien, il devrait y avoir beaucoup plus de 50 pêcheurs à Haïda Gwaii; il devrait y en avoir au moins 500, travaillant dans une économie de la pêche complète.

Depuis 35 ans, le Canada protège l'accès des entreprises à notre littoral plutôt que l'accès des pêcheurs, des Premières Nations et des collectivités côtières, mais c'est une tout autre histoire.

Une entité privée des Premières Nations a reçu 335 millions de dollars, dont 200 millions venant du Canada, pour gérer le réseau des AMP de la biorégion du plateau Nord, ou BPN. Les pêches autochtones ne sont pas soumises au plan d'action du réseau de la BPN. Pêches et Océans Canada a refusé d'accorder la même exemption aux petits pêcheurs, dont un grand nombre pêchent dans la région depuis cinq générations. Les collectivités locales non autochtones n'ont pas été invitées à cogérer l'aire et n'ont reçu aucun financement pour protéger leur bien-être lié à cette région.

Il y a 25 ans, la majorité des pêcheurs de la Colombie-Britannique étaient en faveur des AMP, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pour créer les AMP, les pêcheurs ont généreusement transmis leurs connaissances sur l'écosystème, mais les bureaucrates leur ont menti et les ont trompés, leurs données sur les pêches ont été communiquées sans leur consentement et leurs connaissances ont été utilisées contre eux. Des accords arrachés de haute lutte ont été modifiés à la dernière minute, certains après avoir été annoncés. Dans au moins un cas, les fermetures ont été annoncées après que les pêcheurs ont approuvé les plans de pêche et sont partis sur l'eau. De petits pêcheurs ont reçu des amendes salées pour avoir pêché dans de nouvelles AMP. La plupart ignoraient que les aires où ils pêchaient depuis des décennies étaient maintenant fermées.

Les AMP ont leur place dans notre écosystème marin, mais elles ne sont pas la solution miracle pour protéger la biodiversité. Le cadre mondial de la biodiversité de Montréal a défini 23 cibles, pas seulement une. Des objectifs et des cibles mesurables doivent être déterminés pour les AMP, et les fermetures doivent s'appliquer à

tous les utilisateurs. La planification des AMP devrait s'inscrire dans le cadre de processus plus larges de planification de la gestion des océans ou de planification des pêches.

Merci de votre attention. J'espère que cela vous est utile.

J'ai hâte d'entendre vos questions.

• (1615)

Le président: Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons maintenant passer à M. Barron; vous avez un maximum de cinq minutes.

Michael Barron (président, Cape Breton Fish Harvesters Association): Bon après-midi, monsieur le président et bon après-midi aux membres du Comité. Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Michael Barron et je suis président de la Cape Breton Fish Harvesters Association. Je ne suis pas ici en tant qu'universitaire ou expert en politique, mais en tant que pêcheur commercial de la Nouvelle-Écosse; mon gagne-pain et l'avenir de ma collectivité dépendent de la santé des océans et d'une gestion équitable et réaliste.

Personne dans l'industrie de la pêche ne s'oppose à la conservation. En fait, notre gagne-pain en dépend; s'il n'y a plus de ressources, nous n'avons plus rien. Toutefois, depuis 2015, la protection du littoral marin au Canada évolue rapidement. Même si certains changements étaient nécessaires, la plupart ont amené les pêcheurs à se demander si les mesures de la conservation reflétaient réellement la réalité.

En 2015, moins de 1 % des eaux marines du Canada étaient protégées. Depuis, le MPO a agi rapidement pour atteindre une cible internationale de 10 % en 2020, mais cette cible a en fait été dépassée en 2019, lorsque nous avons atteint 13,8 %.

La situation est plus complexe sur le terrain. Les pêcheurs ont l'impression que le succès a été principalement mesuré en fonction du nombre de kilomètres carrés tracés sur une carte, et non en fonction de la reconstitution des stocks de poisson, de l'amélioration des habitats ou de la hausse de la tranquillité d'esprit des collectivités. Le décalage entre les politiques et la réalité est la source de beaucoup de frustrations.

En Nouvelle-Écosse, deux aires se distinguent: le banc de Sainte-Anne et les canyons de l'Est.

Le banc de Sainte-Anne soutient la pêche commerciale depuis des générations. C'est une aire fonctionnelle; elle n'est pas parfaite, mais elle est productive, et elle est importante pour ses pêcheurs. Depuis qu'elle a été désignée zone de conservation, les pêcheurs sont dans l'incertitude. Certaines activités sont encore permises, mais d'autres sont interdites, et bon nombre d'entre nous ne savent toujours pas comment le MPO définit la réussite. Nous ne savons pas quelle base de référence est utilisée, ce qui est contrôlé ou ce qui pourrait entraîner des changements, c'est-à-dire plus de restrictions ou moins. Nous avons l'impression que l'on nous demande d'accepter des restrictions sans nous montrer clairement les résultats qui en découlent.

Les gens ont soulevé des préoccupations semblables pour le refuge marin des canyons de l'Est. Personne ne conteste l'importance de protéger les coraux des grands fonds. Les pêcheurs comprennent mieux que quiconque les habitats sensibles, mais ce refuge met aussi en lumière un problème plus vaste : de très grandes zones sont prises en compte dans les objectifs de conservation, alors que la plupart des activités se poursuivent comme avant. En même temps, peu de rapports publics montrent si l'habitat s'améliore réellement.

La question est claire pour les pêcheurs : ces mesures sont-elles véritablement des mesures de protection ou visent-elles à atteindre le plus vite possible les cibles internationales ?

Pour les pêcheurs commerciaux, surtout les flottes de pêche côtière de propriétaires-exploitants, ces désignations ont de réelles conséquences. Les espaces accessibles sont de plus en plus restreints, l'accès futur est incertain et les règlements ne cessent de s'accumuler. Entre-temps, il semble souvent que les consultations se font après que la plupart des décisions ont été prises.

On nous dit à quoi nous devons nous attendre plutôt que de nous demander ce qui va fonctionner. Cela mine la confiance, et sans confiance, la conservation devient plus difficile, non pas plus facile.

Il y a aussi d'autres préoccupations concernant la mise en œuvre et le contrôle. On nous dit que des aires sont protégées, mais nous sommes nombreux à constater qu'il n'y a pas de surveillance ou d'application cohérentes sur l'eau. Les données de référence sont limitées, et il y a encore moins de rapports à long terme pour montrer si ces aires se portent mieux aujourd'hui qu'elles se portaient avant la mise en œuvre des mesures de protection. On demande aux pêcheurs d'endosser des responsabilités sans leur montrer les résultats.

Les changements climatiques changent les règles du jeu. Les poissons migrent, la température de l'eau monte et la productivité change, mais la plupart des aires protégées sont délimitées par des frontières fixes qui ne s'adaptent pas aux déplacements des écosystèmes. Les pêcheurs craignent vraiment que les décisions de gestion soient verrouillées et qu'elles soient insensées dans 10 à 20 ans.

Pour finir, il y a un problème de coordination. La protection des zones extracôtières relève de la responsabilité du gouvernement fédéral, mais ce qui se produit le long de la côte — la perte d'habitat, l'aménagement des rives, la pollution — nuit souvent à ce que nous essayons de protéger. Les pêcheurs voient clairement ce décalage, même quand les politiques ne le voient pas.

Pour conclure, les pêcheurs veulent des océans en santé — cela a toujours été notre souhait —, mais les mesures de conservation ne peuvent pas être seulement des lignes tracées sur une carte. Cela doit être mesuré à l'aide des résultats écologiques concrets, de règles claires, d'une collaboration significative avec les travailleurs de la mer et d'une direction pouvant s'adapter aux conditions évolutives. Présentement, beaucoup trop de pêcheurs ont l'impression que la protection marine leur est imposée sans avoir été négociée. Si le MPO veut assurer le succès de la conservation dans des régions comme la Nouvelle-Écosse, il doit s'y prendre différemment.

Merci de m'avoir écouté. J'ai hâte d'entendre vos questions.

• (1620)

Le président : Merci beaucoup, monsieur Barron.

Nous allons maintenant entendre la dernière déclaration préliminaire ; madame Barkley, vous avez cinq minutes.

Diana Barkley (présidente, Little Campbell Hatchery Society) : Bon après-midi.

Je tiens d'abord à remercier Pêches et Océans pour plus de 40 ans de soutien, non seulement financier, mais aussi pour l'appui concret et l'implication sur le terrain, qui ont été d'une valeur inestimable pour notre éclosérie.

Aujourd'hui, j'aimerais vous donner un aperçu de notre organisation, vous parler du travail que nous accomplissons et de l'importance des efforts de protection marine du Canada, et vous faire part de nos plans ambitieux pour l'avenir.

La conservation du saumon, l'évaluation des stocks, la mobilisation communautaire et les activités de sensibilisation du public figurent parmi les principaux objectifs de notre organisation depuis sa fondation en 1957. Notre propriété de 29 acres est située sur le territoire traditionnel et non cédé des Salishes de la côte, plus précisément sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Semiahmoo, avec laquelle nous entretenons une relation de longue date.

Nous sommes partenaires du Programme de mise en valeur des salmonidés du MPO depuis 1982. Notre éclosérie s'engage à protéger et à améliorer l'habitat du saumon ainsi que les populations de salmonidés dans le bassin hydrographique de la rivière Little Campbell, en Colombie-Britannique.

Nos bénévoles dévoués surveillent quotidiennement notre clôture à poissons et, durant la période de frai, sont présents du lever au coucher du soleil. À titre d'exemple, un dimanche de novembre dernier, les saumons cohos ont décidé que le moment était venu : plus de 1 300 individus ont franchi la clôture ce jour-là. Ils nous ont pris un peu par surprise, mais nos bénévoles, très engagés, ont relevé le défi. Cette année a été une année record ; nous avons compté 4 475 saumons cohos et 1 134 saumons chinooks.

Nous recensons tous les poissons de retour, en distinguant les espèces, les poissons sauvages des poissons d'éclosérie, ainsi que les mâles et les femelles, et nous transmettons l'ensemble des données au MPO. Nous prélevons les géniteurs, recueillons les œufs et assurons leur incubation. Cette année, la collecte d'œufs a dépassé 103 000. Après l'élevage, les poissons sont remis à l'eau dans la rivière Little Campbell. Chaque année, nous relâchons environ 100 000 saumons. En plus de 40 ans, nous estimons que notre petite éclosérie a élevé et relâché environ quatre millions de saumons.

Les écloséries communautaires comme la nôtre complètent les efforts de protection marine en contribuant au rétablissement de stocks vulnérables qui dépendent d'estuaires et de zones côtières en bonne santé, notamment des populations comme le saumon chinook menacé de Boundary Bay. Le succès de notre travail de mise en valeur en eau douce dépend fortement de ce qui se passe lorsque ces poissons atteignent l'estuaire et l'environnement marin côtier, où la qualité de l'habitat, les conditions de l'eau et la gestion des prises accessoires jouent un rôle déterminant dans leur survie.

La protection de l'estuaire de la rivière Little Campbell et des habitats côtiers de Boundary Bay est essentielle pour assurer que les poissons que nous relâchons aient une réelle chance de survivre et de revenir à l'âge adulte. L'éducation constitue également un axe prioritaire de notre action. Chaque automne, nous fournissons des œufs embryonnés dans le cadre du programme Salmon in the Classroom, et nous organisons des visites pour les élèves, les aînés et le grand public. Rien que l'an dernier, nos bénévoles ont animé plus de 80 visites scolaires. Plus de 4 000 enfants, parents et enseignants ont ainsi découvert l'importance du travail que nous accomplissons. Au fil des décennies, nous avons accueilli des centaines de milliers de visiteurs.

Notre écloserie, exploitée à cent pour cent par des bénévoles, est financée par Pêches et Océans, la Pacific Salmon Foundation, les cotisations de nos membres, les revenus de location de notre salle de banquet et des activités de financement, notamment notre festival de musique extérieure annuel Salmon Sessions.

Avant de conclure, je souhaite vous faire part de nos projets ambitieux visant à remplacer notre bâtiment d'écloserie âgé de 46 ans et à doubler notre programme de reproduction. Le bâtiment actuel pose des problèmes de santé et de sécurité en raison des dommages causés par l'eau lors d'inondations fréquentes, et l'infrastructure vieillissante de l'écloserie présente un risque de défaillance de plus en plus élevé. Avec les changements climatiques et l'urbanisation accrue du bassin hydrographique de la rivière Little Campbell, ces événements d'inondation catastrophiques devraient devenir plus fréquents et plus graves. Un nouveau bâtiment d'écloserie permettra de rendre nos programmes plus résilients et mieux adaptés à ces changements.

En 2022, nous avons présenté une demande de financement au titre du Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique, mais nous étions encore trop tôt dans notre processus de planification. Le programme du Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon a connu un grand succès à plusieurs égards, et nous vous encourageons à envisager le rétablissement de ce fonds précieux afin de soutenir davantage le rétablissement du saumon. En définitive, notre objectif est de poursuivre nos efforts de mise en valeur des salmonidés et d'évaluation des stocks afin d'assurer la santé à long terme des populations de saumon coho, de saumon chinook et de truite arc-en-ciel anadrome dans la rivière Little Campbell. Comme 100 % de nos saumons cohos et chinooks portent une coupe de la nageoire adipeuse, les poissons élevés dans notre écloserie contribuent à une pêche sportive dynamique dans la rivière Little Campbell, ainsi qu'aux pêches récréatives dans les zones d'approche marines.

Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui et je serai heureuse de répondre à vos questions.

• (1625)

Le président: Merci beaucoup, madame Barkley.

Maintenant, nous allons commencer notre premier tour de questions, d'une durée de six minutes, en commençant par M. Arnold.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci aux trois témoins pour vos déclarations liminaires.

Je vais commencer par M. McIsaac.

Jusqu'à présent, cette étude nous a permis d'entendre des témoignages intéressants. Certains témoins ont déclaré que, en matière de protection des côtes et des pêches, il était possible de concilier les

deux. Il n'est pas nécessaire de choisir entre l'un et l'autre. La conservation et la pêche peuvent coexister.

Quel est votre avis là-dessus?

Jim McIsaac: Je pense vraiment qu'elles doivent coexister. Si nous voulons avoir des pêcheries, nous ne pouvons pas effacer les stocks de l'écosystème et espérer avoir une économie à l'avenir.

Mel Arnold: Les zones de conservation doivent-elles coexister avec les pêcheries ou peut-on assurer en même temps la conservation et la pêche?

Jim McIsaac: Si vous parlez des zones de conservation, avec les pêcheries sur nos côtes, nous avons des zones protégées depuis au moins des décennies, voire plus, depuis 50 ou 100 ans. Les criques continentales où fraient les morues charbonnières sont fermées à la pêche depuis des décennies. Cela n'est indiqué sur aucune carte ni aucun autre document, mais c'est une réalité. Nous créons toutes sortes d'aires protégées quand nous planifions les pêcheries.

Mel Arnold: Diriez-vous qu'il y avait un équilibre peut-être, entre les aires protégées qui avaient été établies et les pêcheries? Cet équilibre est-il en train de changer, à votre avis?

Jim McIsaac: La gestion écologique de notre littoral est en plein changement. C'est nouveau. Il y a 20 ans, nous n'avions pas d'aires marines de protection dans nos objectifs écosystémiques. Il y a 15 ans, moins de 1 % de notre littoral était couvert par des AMP. Aujourd'hui, 35 % de notre littoral est fait d'AMP, avec ces objectifs écologiques. C'est très différent des objectifs fixés pour la pêche.

Mel Arnold: De précédents témoins de l'étude ont donné des témoignages divergents sur la notion d'effets d'entraînement des aires protégées. Que pensez-vous des supposés effets d'entraînement dans les aires protégées précédentes ou au regard du plan 30 % d'ici 2030 proposé par les libéraux?

Jim McIsaac: Dans le cadre de la gestion des pêches, nous utilisons la modélisation de la biomasse pour nos pêcheries. Nous l'utilisons pour élaborer des règles de contrôle des captures dans l'espace et dans le temps. Il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant d'intégrer les fermetures et les protections des espaces, dans ces modèles. Cela signifie que les zones situées à l'extérieur ne bénéficient pas des retombées. Le quota est déterminé avant cela.

En fait, dans le domaine des espèces au point de rupture, nous sommes pénalisés. Prenons par exemple l'île Frederick et le sébaste aux yeux jaunes. C'est une zone de conservation du sébaste qui existe depuis environ 24 ans. Le sébaste aux yeux jaunes nuit à la pêche plutôt que de la favoriser. Cela crée de facto une zone fermée plus grande. Cela ne change pas le quota pour le sébaste aux yeux jaunes.

Mel Arnold: Dans la biorégion du plateau du Nord, la BPN, et dans le réseau des AMP, on a établi des conditions et des interdictions de pêche. J'ai entendu dire que des exemptions pour la pêche ont également été établies pour le réseau de la BPN.

Est-ce vrai? Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet?

• (1630)

Jim McIsaac: Le plan d'action du réseau, qui a été approuvé, prévoit une série d'exemptions. C'est celui auquel je faisais référence. Nous avons demandé une exemption pour les petits exploitants indépendants de la région. Elle ne nous a pas été accordée, mais l'exemption qui existe concerne les droits de récolte autochtones et l'utilisation traditionnelle, y compris les pratiques ASF — les fins alimentaires, sociales et rituelles —, et elle continuera d'être appliquée conformément aux droits et obligations légaux. La pêche autochtone est autorisée dans la BPN.

Mel Arnold: Même s'il s'agit d'une aire protégée reconnue.

M. Jim McIsaac: Oui.

M. Mel Arnold: Quelle tendance observez-vous en ce qui concerne le contrôle étranger sur les pêches en Colombie-Britannique? Cela aggrave-t-il la situation dans ces zones de fermeture provisoires?

Jim McIsaac: J'ignore comment associer ces deux choses.

Mel Arnold: Je me demandais simplement si l'industrie globale est en déclin.

Jim McIsaac: Oh! cela ne fait aucun doute. Le nombre de pêcheurs diminue. Le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation diminue. L'économie des collectivités rurales côtières est en déclin.

Mel Arnold: Est-ce le résultat de plusieurs effets combinés?

Jim McIsaac: Oui, il y a certainement de multiples effets, mais je dirais que le plus grand impact, ces 10 dernières années, tient au fait que l'on est passé de 1 % de notre littoral en AMP à 35 % en AMP.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Cormier, pour six minutes.

[Français]

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Écoutez, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, mon père a été pêcheur toute sa vie. Je sais vraiment à quel point les communautés de pêcheurs sont importantes pour certains d'entre eux. Ce n'est pas parce que nous siégeons du côté du gouvernement que nous sommes toujours d'accord sur ce que nous essayons d'accomplir. Voilà pourquoi nous vous avons invités ici. Nous voulons savoir ce qui ne va pas avec les AMP qui sont en cours de création.

Monsieur Barron, vous disiez que vous aviez l'impression que tout était déjà décidé. Avez-vous assisté à quelques-unes des réunions avec les représentants du MPO au sujet de ces AMP? Avez-vous vu des cartes? Vous ont-ils dit que vous ne pourriez plus pêcher dans ces zones? Dans quel sens allaient ces réunions? Quel état d'esprit prévalait?

Michael Barron: J'ai fait partie du groupe de travail initial de 2012 à 2013 pour le banc de Sainte-Anne, qui se trouve tout juste au large du Cap-Breton. Il y a eu deux réunions de consultation que je qualifierais de plutôt bonnes. Après cela, il ne s'agissait plus que de « cocher des cases », car les responsables devaient en avoir un certain nombre. Les recommandations que nous avons formulées étaient loin de correspondre à ce que nous avions demandé, car...

Serge Cormier: Pourriez-vous me donner un exemple d'une recommandation que vous avez présentée au Comité, pendant la réunion?

Michael Barron: Ils nous ont indiqué trois aires spécifiques dans lesquelles ils allaient nous autoriser à pêcher. Nous leur avons donné certaines coordonnées de latitude et de longitude où nous voulions pouvoir pêcher. Nous ne les avons pas obtenues dans la zone de pêche 3, qui est la plus lucrative pour la pêche au flétan. Au bout du compte, une partie de la flotte a été déplacée, celle qui pouvait s'aventurer un peu plus au large que les autres bateaux. Cela a rendu la pêche hors de portée, au point où cela ne valait même plus la peine d'y aller.

Serge Cormier: Les fonctionnaires vous ont-ils déjà dit que la zone où la région qui, selon eux, allait devenir une AMP serait fermée à la pêche, quoi qu'il arrive?

Michael Barron: Dans la zone 1, oui; il y a quatre zones dans le banc de Sainte-Anne. On nous a dit qu'il y aurait des endroits où nous pourrions pêcher. Ils voulaient nos recommandations.

Serge Cormier: Cela dit, cela empêcherait beaucoup de pêcheurs de récolter le flétan, je crois, avez-vous dit, ou était-ce aussi le homard?

Michael Barron: Les zones 2 et 4, c'est principalement du flétan. Il y a du crabe des neiges dans la zone 3. Dans la zone 2, il n'y a que des casiers à homard et un peu de pêche au flétan, à l'automne.

• (1635)

Serge Cormier: Ont-ils parlé d'une quelconque indemnisation, par exemple, si...

Michael Barron: Non.

Serge Cormier: Rien. Avez-vous fait une telle recommandation, par exemple?

Michael Barron: Non. En tant qu'industrie, nous ne cherchons pas à obtenir des indemnisations. Nous voulons continuer à subvenir à nos besoins comme nous le faisons depuis toujours. Nous ne voulons pas la charité, et c'est ce qu'est une indemnisation.

Serge Cormier: Je vous comprends tout à fait, mais les acteurs du secteur automobile, par exemple, encaissent un coup à l'heure actuelle. Le gouvernement les aide. Si une AMP a une incidence sur une communauté de pêcheurs quelconque, ne pensez-vous pas qu'il faudrait également aider d'une façon ou d'une autre ces communautés?

Michael Barron: Oui, mais celle-ci avait déjà été établie. S'il devait y avoir d'autres AMP dans l'avenir...

Serge Cormier: Oui. Je parle de l'avenir.

Michael Barron: ... dans ce cas, il faudrait peut-être en discuter.

Serge Cormier: D'accord.

Monsieur McIsaac, vous parliez de vos pêcheries de crevettes. Je pense que celles de la Colombie-Britannique sont un peu différentes de celles du Canada atlantique; je ne connais pas bien la région. Est-ce que la pêche à la crevette est interdite dans la zone dont vous parlez? Est-ce une AMP proposée?

Jim McIsaac: Les normes canadiennes adoptées en 2023 par les AMP interdisent quatre choses. Elles interdisent la pêche au chalut. Ce genre de pêche est interdite dans toutes les nouvelles AMP. Elle sera interdite dans toutes les nouvelles AMP à l'avenir.

Serge Cormier: Il n'y a aucune pêche?

Jim McIsaac: C'est partout au pays, pas seulement en Colombie-Britannique, mais bien partout.

Serge Cormier: Avez-vous fait des recommandations quand vous avez eu ces réunions avec les fonctionnaires?

Jim McIsaac: Nous avons essayé de faire modifier cela quand Environnement et Changement climatique Canada l'a proposé en 2022.

Serge Cormier: Rien n'a été fait?

Jim McIsaac: Non.

Serge Cormier: La pêche a été fermée.

Quelles ont été les répercussions pour vos pêcheries?

Jim McIsaac: Eh bien, toutes les AMP à venir — et on en a proposé plusieurs sur la côte Ouest — sont fermées à la pêche à la crevette, donc nous devons déterminer avec grand soin quelles pêches nous soutiendrons. Ils reviennent aussi en arrière et appliquent ces quatre exemptions à des AMP qui avaient déjà été approuvées — donc oui, ils reviennent en arrière.

Serge Cormier: Pensez-vous qu'on vous impose quelque chose sans même savoir quels sont les avantages de créer une AMP, par exemple? Oui, bien entendu, nous voulons prédire l'écosystème. Nous savons ceci ou cela, mais y a-t-il vraiment une façon concrète et tangible de le voir?

Jim McIsaac: Le Canada est un grand pays, et nous peignons avec un très gros pinceau. Nous parlons d'imposer les normes relatives aux AMP à de petits propriétaires-exploitants qui possèdent des chalutiers de moins de 60 pieds — alors qu'il y en a qui mesurent presque un kilomètre —, donc on nous peint tous avec le même pinceau.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, tout le monde. Bonjour aux témoins.

J'ai lu hier que Terre-Neuve-et-Labrador a déchiré un protocole d'entente pour une aire marine protégée. Le gouvernement provincial a dit que la façon de procéder ne fonctionnait pas.

Avez-vous l'impression que ce sont des choses qui pourraient se passer dans vos secteurs?

Ma question s'adresse d'abord à M. McIsaac.

[Traduction]

Jim McIsaac: Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, je pense qu'il est très peu probable que l'entente sur la biorégion du plateau Nord soit déchirée. Le gouvernement fédéral, avec la province, a conclu un accord de financement de 335 millions de dollars avec une entité des Premières Nations sur la côte Nord, donc je pense que c'est très peu probable.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Barron, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

Michael Barron: Dans ma région, à l'heure actuelle, avec la zone déjà déterminée —le banc de Sainte-Anne— ainsi que les ca-

nyons de l'Est, je ne crois pas qu'il y en aura une autre au large de Cap-Breton.

Dans une autre région de la Nouvelle-Écosse, au sud de la côte Est, le gouvernement envisage de transformer toute la zone de pêche au homard 32 en AMP. Il voudrait vraiment que cet accord n'existe pas.

[Français]

Alexis Deschênes: Je me dis qu'il y a quand même une leçon à tirer de ce qui se passe à Terre-Neuve-et-Labrador. S'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, il y a des gouvernements qui pourraient se retirer et bloquer une entente.

Monsieur McIsaac, vous dites que, dans votre secteur, il n'y aura probablement pas de recul, mais quelles seraient vos propositions pour améliorer le processus?

• (1640)

[Traduction]

Jim McIsaac: Nous avons proposé différentes choses pour améliorer le processus. Nous avons offert d'aider à la conception. Cette aide n'a pas été acceptée. Nous avons proposé différents changements pour que les pêcheurs locaux puissent participer aux processus et aient une exemption.

J'ai coprésidé un atelier de discussion à la COP15, à Montréal, avec des petits pêcheurs. Il y avait des petits pêcheurs de partout dans le monde qui parlaient des AMP. Deux des meilleurs endroits sur la planète, pour les petits pêcheurs, se trouvent en Indonésie et au Chili. Ces deux endroits comprennent des aires protégées pour les petits pêcheurs. L'Indonésie a réservé environ 80 % de ses zones économiques exclusives aux petits pêcheurs. Au Chili, il y a ce qu'on appelle des droits d'utilisation territoriaux, pour les pêches, qui protègent une zone à l'intérieur d'une AMP réservée aux pêcheurs locaux; les pêcheurs des grandes entreprises et des multinationales doivent donc pêcher à l'extérieur de cette zone et le gouvernement s'assure que la mesure est respectée.

[Français]

Alexis Deschênes: En fin de compte, ça revient à dire qu'il faut écouter davantage ce que les pêcheurs côtiers ont à dire et qu'il faut appliquer leurs recommandations.

[Traduction]

Jim McIsaac: Les pêcheurs doivent faire partie du processus. Ils doivent collaborer au processus.

[Français]

Alexis Deschênes: Je veux bien comprendre le processus. Avez-vous été consulté? Comment les choses ont-elles évolué?

[Traduction]

Jim McIsaac: La discussion sur le réseau des AMP a commencé en 2010. Le gouvernement fédéral et les provinces ont fait l'ébauche d'un accord sur les AMP. Nous avons sans doute eu des centaines de réunions à ce sujet depuis. Je dirais que nos recommandations clés ont été ignorées ou écartées au cours du processus.

[Français]

Alexis Deschênes: De quels groupes provenaient les recommandations qui ont été choisies?

[Traduction]

Jim McIsaac: Le processus relatif au réseau des AMP est un processus écologique. Il a un objectif que j'appellerais unidimensionnel: c'est un objectif écologique. Les objectifs socioéconomiques ne le sont pas. Ils n'ont pas le même poids. Si vous voulez faire cela, vous devez le faire en fonction d'une planification intégrée sur la côte où il peut y avoir divers objectifs. C'est là que la planification des AMP doit se faire.

[Français]

Alexis Deschênes: Les décisions qui ont été prises et qui allaient à l'encontre de ce que vous proposiez étaient-elles liées aux groupes écologistes?

Diriez-vous que ce sont eux qui étaient les plus écoutés par les décideurs?

[Traduction]

Jim McIsaac: Oui.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Barron, que proposez-vous pour améliorer le processus et obtenir l'acceptabilité chez les pêcheurs?

[Traduction]

Michael Barron: Plutôt que d'offrir de belles paroles, comme le fait le ministère, parfois, et de dire qu'il veut examiner la situation et se servir des connaissances des pêcheurs locaux pour savoir comment agir et des choses du genre, il devrait tout simplement s'en servir. C'est nous qui sommes sur le bateau. C'est nous qui voyons ce qui se passe au quotidien. Ce ne sont pas les organisations non gouvernementales qui s'assoient devant vous et vous diront que nous voulons détruire l'industrie des océans, parce qu'elles ne comprennent pas ce que nous voyons tous les jours. Il doit y avoir des consultations importantes en temps réel et il faut que nous soyons entendus et que nous fassions partie du processus, comme l'a dit M. McIsaac.

[Français]

Alexis Deschênes: Pensez-vous qu'il est possible d'arriver à concilier vos intérêts de pêcheurs et les objectifs de protection?

[Traduction]

Le président: Donnez une réponse brève, parce que le temps est écoulé.

Michael Barron: Oui, mais la communication doit être claire et concise afin que l'on prenne les décisions qui s'imposent.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, Monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à la première série de questions.

Nous allons maintenant passer à la deuxième série, en commençant par M. Small, qui a cinq minutes.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à nos témoins.

Monsieur Barron, en ce qui concerne la stratégie de conservation marine de 30 % d'ici 2030, les experts en écologie eux-mêmes disent qu'il est impossible de mesurer les résultats. Cela ressemble un peu au projet de la taxe sur le carbone des libéraux qui devaient

mettre de l'argent dans la poche des gens et purifier l'air par la même occasion.

• (1645)

Michael Barron: Selon moi, le gouvernement essaie plus ou moins de faire ce que proposent les Nations unies. Puisqu'il n'y a pas de consultation importante, il ne fait qu'avancer à toute vitesse.

Toutefois, la chose qu'il semble avoir oubliée quand il a mis cela en place, c'est que, si nous ne pouvons pas pêcher dans une partie de l'AMP, nous devons nous rendre plus loin; eh bien, nous augmentons notre empreinte carbone.

Clifford Small: Cela m'amène à vous poser la question suivante. Ces zones fermées ont-elles eu des effets négatifs ou positifs sur votre gagne-pain? Vous avez parlé plus tôt du banc de Sainte-Anne.

Michael Barron: Les effets n'ont certainement pas été positifs. Nous avons dû changer la façon dont nous pêchons dans certaines zones et à certains moments de l'année.

Clifford Small: En quelle année l'aire protégée a-t-elle été déterminée?

Michael Barron: C'était en 2015.

Clifford Small: Il y a donc un peu plus de 10 ans. À votre connaissance, est-ce que les scientifiques du MPO, d'autres scientifiques ou d'autres OGN environnementales sont allés là-bas pour mesurer ce que le gouvernement tente de protéger pour voir s'il était parvenu à le faire ou s'il y avait eu une amélioration? Je présume qu'il s'agit du corail ou quelque chose du genre, ou de l'éponge?

Michael Barron: Le ministère a communiqué avec notre association deux ou trois fois en 10 ans pour faire un peu de contrôle, mais ce qui a été fait n'a rien amélioré du tout et n'a pas été fait uniformément.

Clifford Small: Avant que le gouvernement n'avance encore plus dans la réalisation de son objectif de 30 % d'ici 2030, comme l'ont demandé les Nations unies, pensez-vous qu'il serait préférable pour tout le monde et mieux pour les écosystèmes et tout le reste si l'on faisait d'abord un état des lieux et s'assurer que ce que l'on est sensé protéger l'est vraiment et que ces aires marines protégées donnent les résultats attendus?

Michael Barron: Oui, cela va de soi. Si personne ne contrôle réellement ce qu'il faut protéger, nous ne savons pas si ce qu'il faut protéger prospère réellement.

Clifford Small: Si on disait aux pêcheurs que 30 % des eaux canadiennes devaient être fermées à la pêche, seriez-vous capable de nous donner des conseils sur les zones qui devraient être fermées, comme un vrai partenaire?

Michael Barron: Oui, bien entendu, parce que, en tant que pêcheurs, nous gagnons notre vie sur l'eau, donc nous savons sur quelles espèces nous concentrer et à quel moment de l'année.

Clifford Small: Certains groupes disent que cette zone-ci est plus précieuse que cette zone-là, et que personne ne pêche là-bas. Les zones de l'écosystème les plus précieuses — les organismes et toutes les créatures de Dieu — se trouvent dans une zone donnée, mais personne ne sait ce qui existe dans les profondeurs de ces zones. Pensez-vous que la mise en place de ces aires marines protégées est une mesure qui vise à protéger les écosystèmes ou à arrêter la pêche?

Michael Barron: Pour être honnête, j'ai l'impression que c'est pour arrêter la pêche. Toutefois, les responsables doivent tenir compte d'une chose, surtout dans des régions comme celle d'où je viens et celle d'où vous venez, monsieur Small. Certaines saisons de pêche ne durent que deux mois, durant l'année, donc pendant les autres 10 mois, rien ne se passe sur les eaux, dans certaines régions. Il faudrait d'une façon ou d'une autre en tenir compte au regard des pourcentages.

Clifford Small: Merci.

Monsieur McIsaac, le financement provient de différentes organisations. Nous avons entendu dire que certaines sources de financement qui visent à préparer quelques-unes de ces fermetures marines à l'activité économique sont de l'étranger. Avez-vous entendu quelque chose à ce sujet sur la côte de la Colombie-Britannique?

Jim McIsaac: Une partie des 335 millions de dollars versés à l'entité des Premières Nations sur la côte Nord pour la biorégion du plateau Nord provient sûrement de l'étranger.

Le président: Merci beaucoup. Je crains que le temps ne soit écoulé.

C'est maintenant au tour de M. Klassen. Vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1650)

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être présents.

Je pense que tout le monde au Canada veut s'assurer que la pêche et la conservation peuvent cohabiter et que nous pouvons protéger l'industrie et le gagne-pain des gens qui travaillent sur l'eau.

Monsieur McIsaac, vous avez mentionné d'autres pays qui ont des AMP. Pourriez-vous comparer un peu plus la structure de leur AMP à la nôtre au Canada?

Jim McIsaac: Je ne suis certainement pas un expert sur le sujet, mais d'après l'atelier de la COP15 que j'ai présidé, je dirais que la majorité des petits pêcheurs autour de la planète sont très préoccupés par l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030. Nous avons vu des exemples en Afrique où de petits pêcheurs se sont fait tirer dessus par des membres des forces de l'ordre qui voulaient les chasser des zones qui avaient été protégées à leur insu. Je pense effectivement qu'il y a de meilleures façons de protéger la biodiversité que la façon actuelle.

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Monsieur Barron, je pense que vous disiez qu'en Colombie-Britannique, les AMP étaient déjà à 35 %. Je me demandais si vous connaissez les chiffres en ce qui concerne le Canada atlantique.

Michael Barron: Je suis quasiment certain de n'avoir rien dit concernant les AMP de la Colombie-Britannique, car je ne connais pas grand-chose sur ce qui s'y passe. Comme je l'ai mentionné, en 2019, l'ensemble du Canada était à 13,8 %, alors que l'on visait 10 %, donc l'objectif a été dépassé en quatre ans.

Ernie Klassen: C'est donc M. McIsaac qui a dit qu'en Colombie-Britannique, des AMP étaient déjà établies sur 35 % des eaux. Vous parliez des exemptions dont bénéficiaient les pêcheurs des Premières Nations. Je me demandais s'il y a une quelconque exemption pour les pêcheurs qui ne sont pas issus des Premières Nations dans l'une ou l'autre des AMP.

Jim McIsaac: Il y a certainement des AMP qui autorisent les pêches, la pêche sportive et la pêche commerciale. Donc il y a une variété d'exemptions différentes. Comme je disais, c'est comme les aires de conservation des sébastes. Dans ces aires, la pêche sportive, la pêche au casier et même les chaluts pélagiques sont autorisés. Les palangres commerciales pour la pêche aux sébastes ou aux flétans ne sont cependant pas autorisées, mais les pêcheurs autochtones ont l'autorisation de pêcher dans toutes les 164 zones.

Ernie Klassen: Merci.

Madame Barkley, on parle souvent des AMP de manière isolée, mais votre témoignage révèle une boîte à outils plus large. De votre point de vue, comment peut-on harmoniser les AMP avec les exigences des plans de gestion et des pêcheurs qui pêchent dans les eaux ouvertes?

Diana Barkley: Notre réussite et celle d'autres écloseries dépendent énormément de ce qui se passe une fois que les jeunes saumons atteignent le cours d'eau. Les estuaires et les zones côtières sont des zones de transition primordiales pour nous, car c'est là où les jeunes saumons venus des eaux douces peuvent s'acclimater aux eaux salées, se nourrir intensivement et ensuite grandir avant de partir vers la mer. Ces zones fournissent un habitat protégé et de riches sources d'aliments, lesquels sont essentiels lors de cette étape de vulnérabilité.

En ce qui concerne les AMP, de notre point de vue — et j'ai l'impression d'être un poisson minuscule dans un énorme étang, ici, aujourd'hui — je pense que notre voix est très importante. Les AMP aident à protéger ces estuaires et ces habitats en zones côtières, en augmentant les chances que les poissons relâchés survivent, qu'ils reviennent une fois adultes et qu'ils contribuent à la conservation des pêcheries. Cela aidera à soutenir l'industrie de la pêche sportive et fournira une source d'alimentation pour les divers animaux marins et mammifères qui y vivent.

Ernie Klassen: Avez-vous pris part à une quelconque consultation en tant que membre du groupe des écloseries ou savez-vous s'il y en a eu? Il y en a beaucoup à l'échelle de la Colombie-Britannique qui sont gérés par de nombreux bénévoles. Les représentants des écloseries ont-ils fourni des commentaires sur les effets que cela aurait sur les AMP?

• (1655)

Diana Barkley: Je ne suis au courant d'aucune consultation.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Pacific Salmon Foundation, donc notre voix est souvent entendue par l'entremise d'organisations comme celle-ci.

Je dirais que Pêches et Océans Canada représente une source très importante pour nous. Je sais qu'il y a eu diverses discussions concernant les compressions budgétaires et les compressions de personnel. J'aimerais souligner au Comité l'importance du travail qu'effectuent vos agents de Pêches et Océans et nos conseillers communautaires sur le terrain pour aider et soutenir les organisations telles que la nôtre, depuis 40 ans.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur McIsaac, vous avez parlé des disparités de traitement entre vos membres, les pêcheurs et les Premières Nations.

Voulez-vous préciser votre pensée là-dessus?

[Traduction]

Jim McIsaac: De quelle ligne exactement est-ce que...

[Français]

Alexis Deschênes: Avez-vous des exemples à nous donner?

[Traduction]

Jim McIsaac: Voulez-vous dire entre les organisations et les pêcheurs?

[Français]

Alexis Deschênes: Je parle d'exemples en ce qui concerne les règles en cours dans les aires marines protégées.

[Traduction]

Jim McIsaac: Je vais utiliser l'exemple que j'ai fourni sur les aires de conservation des sébastes. Au Sud de Haïda Gwaii, il y a une aire marine nationale de conservation, une AMNC. Environ 40 % de cette aire est fermée à tout type de pêche, sauf pour les peuples autochtones.

[Français]

Alexis Deschênes: Est-ce de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, ou est-ce de la pêche commerciale qui est permise pour les Premières Nations?

[Traduction]

Jim McIsaac: C'est une bonne question. Selon le libellé du plan d'action du réseau de la BPN, que j'ai lu, on ne peut pas dire s'il est simplement question de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, car la préface dit, et je traduis le texte du plan d'action, « les droits de récolte et les usages traditionnels autochtones », donc incluant les fins mentionnées. Donc, à mon sens, c'est de bien plus que des fins alimentaires, sociales et rituelles qu'il s'agit, si l'on en croit le libellé.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Barron, pouvez-vous me donner des exemples d'accommodements que vous avez demandés comme pêcheurs, mais qui ont été refusés?

[Traduction]

Michael Barron: Comme on l'a mentionné précédemment, lorsque nous avons demandé dans quelles aires nous pouvions pêcher, nous avons demandé qu'elles soient d'une certaine dimension, mais le ministère n'a pas respecté cette demande. En fin de compte, il a quand même fini par protéger plus de 3 300 kilomètres carrés, et nous avons fini par avoir, avec ces trois aires, un peu plus de 600 kilomètres carrés de zones de prélèvement. Je sais que cela peut paraître énorme, mais pour mettre les choses en perspective, la zone de non-prélèvement équivaut aux deux tiers de la taille de la province de M. Morrissey.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Les deux derniers interlocuteurs auront quatre minutes chacun.

Je donne la parole à M. Gunn.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur McIsaac, pensez-vous que le MPO a suffisamment consulté les pêcheurs et les collectivités côtières concernant ses propositions actuelles de fermer 30 %, voire peut-être même plus de 40 %, de la côte de la Colombie-Britannique à diverses formes de pêche au profit de ces parcs sous-marins ou de ces aires marines de protection?

Jim McIsaac: Je pense vraiment qu'ils ne les ont pas assez consultés, et qu'ils ne les ont pas écoutés lorsqu'ils les ont consultés.

Ils ont réalisé un sondage après la deuxième ébauche du plan d'action du réseau de la BPN, dans les collectivités côtières. Selon les commentaires exprimés dans le sondage, les répondants n'ont pas été inclus dans la discussion. Selon eux, le plan d'action du réseau de la BPN génère de l'instabilité, et menace leur façon de vivre. Ils se méfient du processus. Les incidences sur les collectivités n'ont pas été prises en considération.

Ce sont les commentaires recueillis dans le sondage qu'a effectué Pêches et Océans Canada.

Aaron Gunn: Juste pour que les choses soient claires, depuis combien de temps dure le processus de la BPN, en ce qui concerne la fermeture de ces aires marines? Cela fait six ou sept ans maintenant.

● (1700)

Jim McIsaac: Le processus a sérieusement commencé en 2018, je pense, mais il remonte à bien avant cela. Ils ont tenu des consultations portant sur les réseaux des AMP depuis 2010...

Aaron Gunn: Mais vous n'avez toujours aucune idée de ce qui se passe vraiment ni de ce qui va arriver. Là où j'essaie d'en venir, c'est...

Jim McIsaac: Si vous regardez le plan d'action du réseau et que vous lisez les ébauches qu'ils avaient communiquées avant cela, vous aurez une bonne idée de ce qui va arriver, et cela risque d'être assez nocif pour la pêche commerciale.

Aaron Gunn: C'est intéressant que vous mentionniez ces ébauches, car lorsque des représentants du MPO ont comparu ici — et j'ai l'impression que cela a été source de confusion pour certains de mes collègues libéraux, comme pour nous tous d'ailleurs —, ils ont minimisé ou carrément nié le fait que ces aires marines de protection incluraient ce que l'on appelle des zones de non-prélèvement ou des zones considérables de fermeture à la pêche. Mais depuis lors, nous avons entendu d'autres témoignages qui nous ont révélé ces scénarios préliminaires, et nous avons eu connaissance d'autres AMP préexistantes qui ont été établies ces dernières années en Colombie-Britannique, et qui sont des zones de non-prélèvement ou essentiellement des zones de non-prélèvement.

Est-ce que cela a été votre expérience? Que pouvez-vous nous dire à ce propos?

Jim McIsaac: Je vais parler de deux choses qui ne me donnent pas confiance en ce qu'ils font. Premièrement, les récifs d'éponges siliceuses. L'industrie de la pêche a commencé par reconnaître les récifs d'éponges siliceuses dans les années 1980, et elle les a protégés volontairement au début des années 2000, pour ensuite les intégrer dans le processus des plans de gestion intégrée des pêches, les PGIP, en 2005, pour finalement soutenir tout le processus actuel des AMP. Nous avons tenu des consultations à ce propos pendant sept ans. Nous avons dessiné une zone centrale protégée, puis une zone de gestion adaptative, autour, ainsi qu'une zone verticale de gestion, tout cela a été publié dans la partie 1 de la *Gazette du Canada*.

Lorsque nous avons voulu publier cela dans la partie II de la *Gazette du Canada*, toutes les possibilités de pêches proposées ont été rejetées. Après toutes les consultations que nous avons tenues, tout le travail que nous avons effectué, tout a été rejeté.

La même chose s'est passée avec la morue charbonnière et le thon, au mont sous-marin Bowie, situé à 187 kilomètres de notre côte. Nous avons suivi un processus pour y protéger les pêcheries. Or, en 2018, soit 10 ans après son établissement, il n'y avait aucune pêcherie.

Aaron Gunn: Assez rapidement, à quel point les conséquences seraient-elles dévastatrices pour votre industrie et vos pêcheries, si ces modifications étaient intégrées telles qu'elles figurent dans les ébauches de propositions?

Jim McIsaac: Vous parlez de celles qui portent sur la BPN?

Aaron Gunn: Oui.

Jim McIsaac: On estime que l'industrie perdrait quelque chose comme 120 millions de dollars. C'est considérable.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Nous allons ensuite passer à M. Morrissey pour quatre minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur McIsaac, vous avez parlé d'un chalutier à crevettes de 60 pieds. Quel serait le revenu brut de ce pêcheur côtier en une saison?

Jim McIsaac: Ce serait assez faible. La plupart des chalutiers sont beaucoup plus petits que cela, et le plan de gestion actuel ne soutient pas cette pêche.

Robert Morrissey: Pourquoi est-ce qu'il ne soutient pas cette pêche?

Jim McIsaac: C'est une bonne question.

Je dirais qu'il y a une différence... Depuis les 27 dernières années, le ministère gère la pêche à la crevette comme s'il y avait 36 réserves individuelles. L'année dernière, après presque dix ans à tenter de le convaincre d'effectuer un examen scientifique sur le sujet, il a désigné une réserve sur la côte, ce qui signifie qu'il l'a mal gérée depuis 30 ans.

Robert Morrissey: Je vous remercie tous les trois de votre témoignage d'aujourd'hui.

Serait-il juste d'affirmer que l'industrie reconnaît qu'il faut évaluer les efforts de pêche et que les restrictions sont bénéfiques à certaines zones, mais les pêcheurs doutent que le ministère mettra vraiment cela en œuvre de cette manière et qu'il respectera leur avis, ce qui les empêche de donner leur appui?

Cette question s'adresse à M. McIsaac et à M. Barron.

Jim McIsaac: Lorsque vous travaillez de bonne foi selon un processus pendant sept ans, et qu'il est bousculé par...

Ce qui a fini par arriver, c'est que 1 450 lettres types ont été envoyées lors du processus de la partie 1 de la *Gazette du Canada*, affirmant que nous voulions plus de protection. Tout le processus de collaboration qui est...

● (1705)

Robert Morrissey: De qui venaient les lettres types?

Jim McIsaac: Elles provenaient de trois ONG environnementales.

Robert Morrissey: Ces lettres types étaient-elles identiques?

Jim McIsaac: Elles l'étaient, oui. Le ministère a dit qu'il y avait eu 1 450 lettres identiques.

Robert Morrissey: Allez-y, monsieur Barron.

Michael Barron: Lorsque nous établissions l'aire marine de protection du banc de Sainte-Anne, nous avons nous aussi reçu des lettres écrites. Il s'agissait de lettres génériques toutes envoyées par tous les pêcheurs de la ZPH 27.

Robert Morrissey: Est-ce que cette lettre générique portait sur ce sujet?

Michael Barron: Pour être honnête, c'était il y a très longtemps. Je l'ai dans mes dossiers. Je peux certainement vous l'envoyer.

Robert Morrissey: Est-ce que cette lettre appuyait les propositions ou est-ce qu'elle soulevait des questions?

Michael Barron: Elle soulevait des questions, mais elle appuyait également le projet et les signataires disaient comprendre la nécessité d'avoir une zone de conservation. Mais nous leur avions demandé d'écouter nos recommandations, car nous trouvions que les zones de non-prélèvement étaient plus que suffisantes.

Robert Morrissey: Cela me ramène à la question que j'ai posée plus tôt. Certains témoins ont dit que les pêcheurs soutiennent les mesures de conservation, mais le style de négociation entre eux et le ministère les éloigne.

Est-ce bien cela que vous dites au Comité?

Michael Barron: Oui. Aucun pêcheur ne viendra ici vous dire qu'il ne soutient pas la conservation, parce que sans elle, il n'y a pas de produit ni de moyen de subsistance dans les collectivités côtières, donc oui, nous soutenons totalement la conservation.

Robert Morrissey: Dans certaines régions, le style ou la méthode de pêche devrait être adapté afin de protéger l'avenir de la pêche. N'est-ce pas?

Michael Barron: Oui.

Robert Morrissey: Merci.

Le président: J'ai bien peur que le temps soit écoulé pour ce groupe de témoins.

J'aimerais remercier les témoins d'être ici aujourd'hui et d'avoir parcouru de longues distances pour présenter leurs témoignages.

Monsieur Barron, vous pouvez communiquer cette information par écrit au Comité. De même, pour les autres témoins, s'il y a quoi que ce soit d'autre que vous voudriez communiquer par écrit, veuillez l'envoyer au Comité.

Vous pouvez rester dans la salle pour entendre le deuxième groupe de témoins.

Nous allons brièvement suspendre la séance le temps d'accueillir les nouveaux témoins.

• (1705)

(Pause)

• (1715)

Le président: Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins, même si je crois qu'ils étaient présents pendant la comparution du dernier groupe de témoins, donc ils ont peut-être déjà entendu cela.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, vous pouvez utiliser les écouteurs et choisir le canal désiré pour la langue voulue.

[Traduction]

À titre de rappel, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais accueillir le deuxième groupe de témoins.

Nous accueillons M. Mark Carr, professeur de l'Université de la Californie à Santa Cruz; M. Fraser MacDonald de l'Université de Colombie-Britannique; et M. Keith Sullivan, directeur exécutif de Newfoundland Aquaculture Industry Association.

Nous allons directement passer aux déclarations préliminaires pour cinq minutes ou moins, en commençant par M. Carr.

Mark Carr (professeur, University of California à Santa Cruz, à titre personnel): Merci, monsieur le président et membres du Comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de contribuer à l'étude du Comité sur les protections marines et côtières, et plus précisément sur l'application des approches de gestion spatiale pour atteindre ces objectifs de protection.

Mon parcours dans les domaines scientifique et stratégique liés aux aires marines protégées est résumé dans ma biographie de candidature; je n'y reviendrai donc pas en détail. Je tiens toutefois à souligner mon expérience dans les processus de planification ainsi que dans le suivi et l'évaluation subséquents du réseau d'aires marines protégées à l'échelle de l'État de la Californie, de même que mon rôle de conseiller scientifique dans le cadre du processus de conception du réseau d'aires marines protégées de la mer Great Bear et de l'élaboration en cours de son programme de suivi et d'évaluation. Je connais moins bien ces processus ailleurs, comme au Canada.

À titre de contexte supplémentaire, je tiens à préciser que mon objectif est d'éclairer les travaux du Comité, et non de plaider en faveur ou à l'encontre des aires marines protégées. Notamment parce qu'un tel engagement pourrait compromettre ma participation continue à l'évaluation du réseau californien si une perception de parti pris devait émerger à cet égard.

Dans cette optique, j'ai préparé un document qui résume les réponses aux trois grandes questions auxquelles on m'a demandé de répondre. Je ne sais pas à quel moment vous recevrez ce document, vu que je suis en train d'y mettre la dernière main, mais il contient des références ainsi que des résumés de documents et de publications pertinents pour chacune des questions.

Je formulerai une ou deux observations générales afin de situer les réponses présentées dans ce document et dans mon intervention d'aujourd'hui.

La Californie a mis en place un programme de suivi et d'évaluation écologique très robuste afin d'évaluer dans quelle mesure les objectifs de conservation du réseau sont atteints. Toutefois, comme l'indique l'examen décennal du réseau réalisé par l'État, ce programme n'accordait pas une attention suffisante aux conséquences socioéconomiques, notamment pour les pêches et les Premières Nations. De plus, l'élaboration du programme de suivi n'a pas mobilisé ces groupes d'intervenants. À l'inverse, d'après mon expérience à ce jour dans la conception du programme d'évaluation du réseau d'AMP de la mer Great Bear, le processus vise à être beaucoup plus inclusif et à mieux tenir compte de la manière dont ces conséquences socioéconomiques seront évaluées. Je crois comprendre que cette approche est également adoptée dans certaines provinces, mais je ne les connais pas vraiment. Toutefois, comme bon nombre des aires marines protégées et des programmes de suivi existants dans la mer Great Bear sont plus récents que le réseau californien, il existe moins de résultats concrets sur lesquels s'appuyer.

Je vais m'arrêter ici afin de réserver le temps nécessaire à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Carr.

Si vous pouviez envoyer ce document au Comité, nous nous assurerons qu'il sera traduit et transmis à tous les membres.

C'est maintenant au tour de M. MacDonald pour sa déclaration préliminaire de cinq minutes ou moins.

Fraser MacDonald (University of British Columbia, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Merci aux membres du Comité.

Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler de mon expérience directe du processus de planification marine sur la côte du Pacifique, et de la façon dont la mise en œuvre et l'incertitude relatives aux nombreux processus actuels de rédaction touchent les familles, les emplois, l'investissement et la santé de la communauté de la région du Pacifique.

Je m'appelle Fraser MacDonald. Je viens de Vancouver. Au cours des 15 dernières années, j'ai détenu et exploité une entreprise de pêche commerciale avec mon épouse. Au cours des 20 dernières années, j'ai participé à bon nombre des pêches sur la côte du Pacifique et j'ai appris beaucoup de choses lors des périodes que j'ai passées sur l'eau.

Actuellement, je suis le président de la Pacific Prawn Fishermen's Association et, ces trois dernières années, j'ai eu le privilège de travailler avec l'Institut pour les océans et les pêches de l'Université de la Colombie-Britannique en tant que professeur adjoint.

Cependant, mes observations aujourd'hui n'engagent que moi et sont influencées par mon expérience dans cette industrie et tout au long du processus de planification des AMP.

Je passe environ six mois par an en mer, donc je sais d'expérience pourquoi il faut mettre en place des mécanismes de protection des écosystèmes et de la biodiversité. La faune et la beauté de la nature de notre côte sont incroyables. Les côtes canadiennes méritent d'être protégées, et les pêcheurs le comprennent mieux que quiconque. Notre subsistance dépend de la capacité d'exercer notre activité de manière durable, à long terme.

Je vous prie d'écouter mes arguments aujourd'hui, non pas comme des arguments contre les aires marines protégées, mais comme un appel à l'élaboration d'une méthode de mise en œuvre proprement canadienne, qui reconnaît nos engagements internationaux, mais qui ne nous limite pas à un plan de mise en œuvre international normalisé qui ne reflète pas la réalité de nos côtes. Nous pouvons protéger ce qui n'est pas actuellement protégé sans nuire à une industrie durable et aux économies côtières qui en dépendent.

La semaine dernière, un témoin a dit devant le Comité qu'il faut reconstituer les stocks de certains poissons. Mais il n'a pas donné les nombreux exemples de cogestion de premier plan qui existent actuellement dans les pêches canadiennes.

Selon moi, la reconstitution des stocks, ou la protection de la biodiversité, ne devrait pas être abordée dans un contexte canadien en traçant des frontières bidimensionnelles sur une carte avec une mise en œuvre statique. Les engagements internationaux du Canada reposaient sur des modèles mondiaux conçus essentiellement pour des pays où la gestion ou la surveillance des pêches est faible, voire inexistante. Ce n'est pas la réalité du Canada.

En ce qui concerne les pays qui ne sont pas dotés d'un système de gestion, les AMP statiques où la pêche est interdite pourraient être un moyen rapide de protéger la biodiversité non protégée, mais le Canada dispose déjà d'un système complet de gestion, de surveillance et d'application des lois relatives à la pêche. Trente pour cent de la protection des zones économiques exclusives d'un pays ayant un faible mécanisme de surveillance — même si la moitié d'entre elles sont désignées comme des zones interdites à la pêche — seraient encore loin d'être aussi solide que ce dont nous disposons actuellement dans la zone du Pacifique.

Notre côte bénéficie déjà d'environ 35 % de protection au moyen des AMP statiques actuelles, et les pêches sauvages sont davantage protégées par les PGIP. Malgré cela, l'ancien gouvernement fédéral a mis en place davantage de zones protégées tout le long de notre côte, dont beaucoup sont soumises à des dispositions d'interdiction de pêche qui réduiraient de manière dramatique de 20 à 50 % les prises dans certaines pêches.

Si nous voulons protéger les écosystèmes benthiques statiques, la protection statique peut être alors le bon outil — elle est destinée à des sites spécifiques répondant à des menaces spécifiques qui ne sont pas déjà gérées —, mais il faudrait gérer les répercussions en matière d'efforts de pêche au moyen des PGIP, et non pas en mettant en place de simples zones de pêche interdites.

Plutôt que de célébrer la réussite de la collaboration et de combler les lacunes relevées, le Canada est en passe de connaître un avenir où nous aurons volontairement adopté des lois pour mettre fin aux pêches sauvages et mis en péril la survie des collectivités côtières en appliquant une solution internationale normalisée à une situation propre à la côte canadienne.

En octobre, j'ai participé à un déjeuner avec la ministre Thompson pendant lequel elle a fait part de sa préoccupation quant au fait qu'il y a peu de personnes âgées de moins de 35 ans dans le secteur de la pêche. En 2018, j'ai eu le privilège de prendre la parole devant le Comité et j'ai parlé de la menace de la pénurie de main-d'œuvre dans les pêches de la Colombie-Britannique. Je peux maintenant dire avec certitude que nous vivons aujourd'hui cette pénurie.

Le processus d'AMP en Colombie-Britannique est l'un des principaux facteurs à l'origine de cette pénurie dans notre industrie. J'ai

acheté trois de mes bateaux à des personnes qui pêchaient depuis plusieurs générations qui ont pris leur retraite et les ont vendus, non pas parce que leurs enfants ne s'intéressaient pas à la pêche ou qu'ils n'avaient pas de compétences, mais parce qu'ils avaient choisi de travailler dans un autre secteur: les remorqueurs, les traversiers ou le pilotage côtier. Ils adoraient la pêche, mais pourquoi parier sur un avenir aussi incertain en matière d'accès?

Il en va de même pour de nombreux jeunes capitaines et membres d'équipage. Mon entreprise de pêche emploie jusqu'à 25 personnes pendant le pic de notre saison de pêche. Ces personnes sont talentueuses et engagées, et bon nombre d'entre elles pourraient un jour devenir propriétaire de bateau, mais je m'attends clairement à ce que la plupart quittent le secteur. Je ne leur en veux pas. Pourquoi quelqu'un emprunterait-il plus de 1 million de dollars pour acheter un bateau et un permis qui pourraient ne valoir presque rien dans dix ans? Pourquoi s'engager à rembourser un prêt hypothécaire sur 15 ans pour un bien qui pourrait ne pas exister avant la fin du remboursement?

Si le Canada envisage sérieusement de bâtir une économie bleue et une économie solide qui fonctionne pour tout le monde, et de renforcer les industries nationales, je dirai que la politique actuelle fait le contraire. Elle nuit aux investissements et pousse la prochaine génération de pêcheurs vers la sortie. Nous avons besoin de certitude quant à l'accès, tout simplement.

La pêche nécessite des années d'encadrement, l'acquisition de compétences et des connaissances locales. Nous ne pouvons pas remédier à cette pénurie de main-d'œuvre du jour au lendemain, mais nous pouvons du moins commencer dès aujourd'hui à le faire.

J'aimerais que l'on adopte une approche transparente proprement canadienne qui permet de respecter nos obligations internationales à l'aide d'une collaboration significative avec l'industrie. J'entends par là qu'il faut que les conseils que fournit l'industrie doivent réellement être pris en considération dans les résultats, et pas seulement qu'il faut permettre à l'industrie de s'exprimer lors des réunions de consultation. Cela contribuerait grandement à rétablir la confiance et, par conséquent, les investissements.

• (1720)

La pêche est déjà un métier difficile; on passe des mois en mer, des mois dans les chantiers navals, les marchés sont volatils, et on subit les pressions du commerce mondial. Les pêcheurs font preuve de résilience face aux difficultés, parce que c'est notre travail, mais le stress supplémentaire que l'on nous a imposé pendant la période d'incertitude prolongée qui a caractérisé le processus des AMP en Colombie-Britannique a épuisé une main-d'œuvre déjà surchargée. Les pêcheurs qui participent à ce processus en collaboration avec le MPO le font à titre bénévole, et nous y consacrons énormément de temps, d'énergie et de ressources. Je peux vous le dire, notre industrie est épuisée après plus de dix ans de cette situation, sans grand résultat à la clé.

J'espère que le Comité examinera la voie que le Canada emprunte, qu'il conseillera au gouvernement de faire preuve de courage sur la scène internationale, de changer de cap, d'utiliser les outils dont nous disposons déjà pour les pêches et d'utiliser les AMP là où elles offriront vraiment une protection supplémentaire pour protéger les zones qui ne le sont pas.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacDonald.

Nous allons conclure par la déclaration préliminaire de M. Keith Sullivan, pour cinq minutes.

• (1725)

Keith Sullivan (directeur exécutif, Newfoundland Aquaculture Industry Association): Bonjour et merci de me permettre de m'adresser à vous.

La Newfoundland and Labrador Aquaculture Industry Association, ou la NAIA, compte actuellement 130 membres, qui sont des entreprises d'aquaculture et des fournisseurs de l'industrie. Son objectif est de promouvoir l'excellence dans l'industrie de l'aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador. La NAIA est fière du travail de ses membres et des 2 500 personnes qui dépendent de l'aquaculture dans la province. Nos membres produisent du saumon, de la truite, des moules, des huîtres et des algues. En 2024, la production de notre industrie a atteint sa valeur la plus élevée dans l'histoire de la province.

L'année dernière, j'ai été en communication avec au moins trois ministères fédéraux différents au sujet de la création d'AMP. Pendant une grande partie de ma carrière, j'ai participé à la gestion de pêcheries marines dans le cadre d'une vaste gamme de processus de conservation, de protection et d'aménagement de l'espace marin.

Les membres de la NAIA croient fermement à la protection du milieu marin; ils ont besoin d'un environnement marin sain et investissent considérablement dans des pratiques environnementales responsables. La création d'une zone fermée est considérée comme une mesure de protection de l'océan. Or il s'agit là d'une façon simpliste d'envisager la protection des océans. La plupart des menaces qui pèsent sur les milieux marins ne proviennent pas d'une quelconque activité dans l'océan. Nos océans sont touchés par le réchauffement climatique, toutes les sources de pollution ou de déchets, le ruissellement d'eau provenant des terres. Je pense que le Canada a tout bonnement choisi d'appliquer le modèle de protection terrestre aux zones marines.

Au Canada, les projets font l'objet de contrôles environnementaux importants, et les normes de pêche sont très strictes. Nous devons trouver des méthodes équilibrées et avancées pour mener à bien la planification de l'espace marin au Canada, où nous disposons déjà de solides mesures de protection marine. Le Canada a d'importantes possibilités d'agir de manière responsable pour créer des zones marines et protéger la vie marine, mais nous ne devons pas simplement nous empresser de fermer de vastes portions de l'océan aux Canadiens, en particulier à ceux qui travaillent et vivent sur nos côtes. Ce n'est pas une course pour atteindre un chiffre arbitraire — 30 % d'ici 2030 —, qui est une approximation de la protection, et, du même coup, causer des dommages irréparables à nos communautés côtières aujourd'hui et demain.

Les Nations unies espèrent voir le secteur de l'aquaculture croître de 35 % d'ici 2030. Selon l'étude de la Banque mondiale intitulée « Harnessing the Waters »:

L'aquaculture pourrait créer jusqu'à 22 millions de nouveaux emplois d'ici 2050, si les acteurs du milieu tirent parti de possibilités d'investissement de 1,5 billion de dollars dans le secteur.

Selon la Stratégie canadienne de l'économie bleue:

« [i]l a donc été recommandé de soutenir le développement économique de nouvelles espèces aquacoles ainsi que de promouvoir le rôle essentiel de l'aquaculture dans la production alimentaire durable aux échelles nationale et internationale ainsi que dans la prospérité économique future des collectivités côtières ».

Le Canada possède le plus long littoral du monde. Dans le monde entier, y compris au Canada, il y a des problèmes de sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne les produits de la mer sains et de haute qualité. Le Canada n'a cessé de prendre du retard dans la production de fruits de mer. Il était autrefois l'un des cinq plus grands producteurs mondiaux de fruits de mer; aujourd'hui, il ne figure même pas parmi les vingt premiers. À l'heure actuelle, le Canada ne tient pas compte de ces besoins et de ces débouchés, et son approche, qui consiste à fermer purement et simplement des zones marines, ne fera qu'accentuer son retard.

Les zones protégées sont passées de 0,9 à environ 16 % du territoire en 10 ans; c'est une augmentation de 1 600 %! Il est important de tenir compte des pressions qui s'exercent déjà sur les collectivités côtières. La fermeture de zones aux industries et aux activités peut avoir des effets sur nous, car elle nous fait perdre nos moyens de subsistance, nos traditions et nos perspectives pour l'avenir. Dans de nombreux cas, elle concentrera les activités dans d'autres zones, de sorte que les pêcheurs se déplaceront vers d'autres zones et produiront plus de carbone. Elle aura pour résultat d'augmenter les coûts et de diminuer la sécurité alimentaire, alors même qu'elle repose souvent sur des objectifs de conservation incertains.

Parcs Canada participe à un processus visant à créer une grande AMNC au sud de Terre-Neuve. Cette aire est plus grande que l'Île-du-Prince-Édouard et entraînerait de graves répercussions négatives d'ordre économique pour la région, mettrait un terme aux investissements et réduirait les possibilités futures. Parcs Canada a refusé de procéder à une étude socioéconomique des incidences potentielles. Le processus de consultation était inadéquat. Tous les secteurs — pêche, mines, énergie, aquaculture et municipalités — ont souffert de l'absence évidente de véritables consultations. Les objectifs n'étaient pas clairs, et la confiance du public est en train de s'effriter en raison de l'approche adoptée pour la création des AMP.

Les vastes normes de protection mises au point sont très rigides. Peu importe les raisons particulières qui justifient la création d'une AMP, Parcs Canada insiste sur le fait que l'aquaculture de poissons à nageoires ne sera pas autorisée. De nombreuses activités sont automatiquement interdites dans une AMP, quels que soient les circonstances ou les objectifs de l'AMP. Une norme aussi déraisonnable ne peut que nuire aux Canadiens.

• (1730)

J'ai formulé quelques recommandations.

Premièrement, il faut effectuer une étude d'impact socioéconomique approfondie et indépendante au cours de la première phase d'étude sur la création d'une AMP.

Deuxièmement, il faut réorganiser le processus de consultation. Il faut consulter davantage les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les collectivités et, surtout, les principaux acteurs de l'industrie dont les moyens de subsistance vont être touchés.

Troisièmement, il faut se concentrer sur une stratégie qui permette une exploitation marine responsable dans les zones protégées et qui n'entrave pas les objectifs de conservation de l'AMP.

Quatrièmement, il faut envisager de confier à un seul ministère fédéral la responsabilité de la protection du milieu marin et de l'aménagement moderne de l'espace marin, en se concentrant sur des valeurs canadiennes équilibrées.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sullivan.

Sur ce, nous allons passer à notre première série de questions, la série de six minutes, et nous commençons par M. Small.

Clifford Small: Merci, monsieur le président, et j'aimerais remercier les témoins. J'ai trouvé chacune de vos déclarations préliminaires très intéressantes. Merci beaucoup.

Je vais aujourd'hui commencer par M. Sullivan.

Monsieur Sullivan, M. McIsaac a dit plus tôt que les AMP sont créées dans une perspective rétrospective. Je devrais dire que, d'après votre expérience en tant qu'ancien président du Fish, Food and Allied Workers, FFAW, de Terre-Neuve-et-Labrador, vous connaissez très bien les zones fermées du chenal Hawke et de l'île Funk.

Keith Sullivan: Oui, je les connais relativement bien.

Clifford Small: Un des arguments qu'avancent les personnes qui sont contre la fermeture de l'espace marin à l'activité économique, c'est qu'on ne peut pas mesurer les résultats.

Quelle a été la raison de la fermeture de ces zones?

Keith Sullivan: Pour en revenir à cette question, c'était avant que je sois membre du FFAW dans une certaine mesure, mais dans la plupart des discussions relatives à la fermeture de ces zones, en particulier dans la zone Hawke, au large du Labrador, les pêcheurs voulaient protéger leur précieuse ressource en crabe. La fermeture de la zone aux engins de pêche de fond, comme les chaluts de fond et même les filets maillants, aurait évidemment des répercussions sur le crabe qui y vit, et c'est donc ce que les pêcheurs croyaient être l'objectif de la fermeture de la zone Hawke en particulier.

Clifford Small: Quelle a été l'évolution de la biomasse du crabe des neiges dans le chenal Hawke depuis que cette zone a été fermée aux chaluts de fond?

Keith Sullivan: Je n'ai pas les dernières données scientifiques, mais, de manière générale, la tendance est que, au-dessus de la division 2G, on constate une diminution significative du nombre de crabes. La période a été difficile pour les pêcheurs, selon les régions. Je ne vois pas de différence significative entre l'intérieur et l'extérieur de la zone fermée.

Clifford Small: Seriez-vous d'accord pour dire qu'il s'agit d'un résultat concret, dûment mesuré?

Keith Sullivan: Je suppose qu'il pourrait l'être.

Comme je l'ai dit, je ne dispose pas de statistiques entièrement comparables, mais assurément, une des façons de mesurer les résultats est de voir s'il n'y a pas de différence évidente dans ce qui était le problème principal.

Clifford Small: Récemment, vous avez participé à la campagne contre l'AMNC des fjords de la côte Sud.

Selon vous, des forces étrangères ont-elles joué un rôle, que ce soit financièrement ou autrement, pour influencer l'opinion publique au sujet de cette aire de conservation?

Keith Sullivan: Je dirais que, de manière très générale, Parcs Canada gère les AMNC. Une grande partie de mon expérience liée au MPO concernait les aires marines protégées. La consultation menée dans ce dossier par Parcs Canada laissait beaucoup à désirer, et nous pouvons examiner les possibilités pour y remédier.

Il semble tout à fait y avoir une grande contribution de la communauté des organisations non gouvernementales de l'environnement. Nous savons que leurs organismes d'attache et une grande partie de leur financement et de leurs fonds proviennent de sources internationales, en particulier des États-Unis, assurément.

Clifford Small: On reproche à votre industrie la baisse des stocks de saumon sauvage sur la côte Sud. À ma connaissance, il y a une pêche sauvage qui n'est pas réglementée à St-Pierre-et-Miquelon. Se pourrait-il qu'ils pêchent une partie des poissons sauvages que votre industrie a été accusée de pêcher?

D'après ce que je comprends, certains des plus ardents défenseurs de cette aire marine protégée voulaient la fermeture de l'élevage du saumon en parcs en filet pour sauver les poissons sauvages, tandis qu'un pays étranger, la France, située à 20 ou 30 miles au large, pêche le saumon sauvage.

Que pensez-vous de cela, monsieur Sullivan?

• (1735)

Keith Sullivan: Encore une fois, je dirais que, d'abord, pour répondre à votre question sur le saumon, j'ai grandi dans une famille de pêcheurs commerciaux, qui dépendait de la pêche au saumon sauvage pour subvenir à ses besoins et payer ses factures. Nous savons tous que, avant 1990, la population de saumon était en déclin depuis un siècle. Il y a eu d'importantes baisses dans les années 1980 et 1990 avant que l'on mette en place un élevage de saumon dans la région. Nous avons constaté des tendances similaires dans des zones où il n'y avait pas d'aquaculture. Je pense qu'il ne fait aucun doute que la gestion des stocks de saumon sauvage pose des problèmes plus importants, c'est pourquoi nous nous en préoccupons à juste titre. On n'a pas accordé la même attention aux autres sources d'impact, que ce soit les prédateurs ou les répercussions des autres pêches, comme l'ampleur de la pêche à St-Pierre-et-Miquelon ou d'autres endroits.

Clifford Small: Merci.

J'ai deux ou trois secondes supplémentaires et j'aimerais poser une question très importante, monsieur le président.

Je m'adresse à M. Carr; des représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement ont comparu devant le Comité et ont dit que la chasse aux phoques n'aurait aucune répercussion sur la biodiversité et que l'on ne peut jamais mesurer les résultats des abattages, du moins souvent. S'ils parviennent à une conclusion, ce n'est pas celle qui était souhaitée au départ. Avez-vous entendu des groupes affirmer que l'abattage de certaines espèces ne protège pas vraiment les autres espèces?

Le président: Je m'excuse, monsieur Carr, mais je vais devoir intervenir, car nous avons largement dépassé le temps imparti. C'est une question très importante. Le Comité vous en serait reconnaissant si vous communiquiez une réponse par écrit.

Sur ce, nous allons passer à M. Connors, pour six minutes, s'il vous plaît.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être venus.

Je tiens à préciser que je ne suis pas ici pour blâmer qui que ce soit. Je suis ici pour comprendre et étudier ce que l'on peut faire pour garantir une pêche durable et la conservation des ressources qui l'accompagne.

J'aimerais commencer par M. Sullivan. Au cours des dernières années — je crois depuis le moratoire sur la pêche à la morue —, la gestion des pêches et la façon de gérer les stocks de poisson sont devenues très importantes. Cela faisait probablement déjà partie de l'industrie, mais c'est à ce moment-là qu'on a commencé à y porter une attention particulière. Je sais que l'industrie se dit préoccupée par la conservation et la durabilité des espèces. Si nous ne protégeons pas notre source de nourriture, ou la source de nourriture de notre source de nourriture, qu'arrivera-t-il aux océans sains ou aux habitats océaniques?

Keith Sullivan: Tout d'abord, je pense que nous serions tous d'accord pour dire que la conservation est primordiale et très importante. Certains des autres témoins ont dit de manière très éloquente que nous avons des plans de gestion des pêches très solides et détaillés pour gérer les pêches de manière générale. Quand on parle de la protection de ces espèces, c'est la principale façon de procéder. Comme vous le dites, je pense qu'il est très important de protéger la source de nourriture de nos sources de nourriture.

Je ne sais pas si je réponds complètement à votre question, mais je suis tout à fait d'accord pour dire que c'est primordial.

Paul Connors: Ce que je veux dire, c'est ceci. Pensez-vous que l'on puisse avoir en même temps des aires marines protégées ou des aires de conservation et une pêche durable?

Keith Sullivan: Oui. Comme je l'ai dit, actuellement, il y a une augmentation de 1 600 % dans ces espaces. Est-ce la meilleure façon de protéger notre environnement marin? Il y a assurément d'autres façons de le faire, et on doit consulter les personnes qui utilisent l'océan. Je pense que c'est là le problème jusqu'à présent. Comme nous l'avons constaté, et comme l'ont dit d'autres intervenants, on est très rapidement passé à la conservation en délimitant des zones, sans vraiment tenir compte des pêcheurs et des personnes qui exercent d'autres activités, que ce soit l'exploitation minière ou l'aquaculture. Nous devons mieux nous occuper des personnes qui ont le plus à perdre.

● (1740)

Paul Connors: Pour en revenir à votre ancien poste ainsi qu'à votre poste actuel dans l'industrie de l'aquaculture, je remarque qu'il y a eu une confusion entre les zones de prise et les zones interdites dans les différentes aires, les AMP ou les AMNC. D'après votre expérience, y a-t-il des zones sans prise?

Keith Sullivan: Oui, dans tous les autres cas, il n'y a absolument aucun prélèvement. Il existe différents degrés d'interdiction de prélèvement, mais même dans le plus récent projet — celui dont on a parlé dans les médias au cours des derniers jours et qui est proposé par Parcs Canada —, il doit absolument y avoir des zones interdites. Cela fait partie des normes de protection.

Ce qui était vraiment perturbant pour la plupart des personnes concernées était que Parcs Canada expliquait aux gens: « Oh, nous ne voulons que 5 % de la zone, où vous ne serez pas en mesure de pêcher. » Puis, en parcourant son document, qui était la politique sur la gestion des aires marines nationales de conservation, on constatait que l'objectif était de placer la majeure partie de la zone dans des aires entièrement protégées. Selon son document d'orientation en matière de gestion, il lui fallait placer au moins plus de 50 %. La majorité, c'est plus de 50 %, mais il dit: « Non, ne vous en faites pas, ce ne sera que 5 %. »

C'était très difficile pour les personnes dont le gagne-pain en dépendait de lui faire confiance alors que les documents d'orientation nous disaient le contraire. Ce n'est là qu'un des nombreux pro-

blèmes liés à la consultation au sujet de cette aire marine nationale de conservation.

Paul Connors: En ce qui concerne la consultation ou la manière dont les AMP sont créées, quelle serait votre recommandation? Je pense que vous en avez parlé dans votre déclaration liminaire, mais en particulier, comment l'industrie — les pêcheurs — participerait-elle au processus?

Keith Sullivan: Encore une fois, très rapidement pour les personnes qui ne seraient pas au courant, j'ai grandi en tant que pêcheur et j'ai passé environ 20 ans au sein du syndicat Fish, Food and Allied Workers, où j'ai travaillé abondamment en gestion des pêches, en évaluation des stocks et dans des dossiers connexes.

Dès le début, la participation est essentielle. J'ai également joué un rôle auprès de l'AMP d'Eastport...

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Keith Sullivan: En 30 secondes, je dirai qu'il s'agissait d'un mouvement populaire. Les pêcheurs de la région y étaient favorables. C'est le contraire de ce que nous observons en ce moment avec la plupart des AMP. Encore une fois, elles ne bénéficient pas de la participation des gens locaux, que ce soit les pêcheurs ou les représentants d'autres industries, et le plus grand problème tient au fait de ne pas obtenir cette adhésion dès le départ.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous et de répondre à nos questions.

Monsieur Sullivan, j'ai suivi ce qui se passait cette semaine à Terre-Neuve-et-Labrador, justement. La province s'est retirée d'un projet d'aire marine protégée.

J'aimerais avoir votre point de vue sur cette nouvelle.

[Traduction]

Keith Sullivan: La décision du gouvernement provincial et du premier ministre Wakeham de se retirer de ce protocole d'entente a été largement soutenue par Terre-Neuve-et-Labrador. En toute honnêteté, la consultation a été très mauvaise dès le début, et comme je l'ai mentionné, il n'y avait aucune confiance dans ce à quoi ressemblerait le produit final.

Pour vous donner un exemple très direct, si vous voulez mener un projet de la sorte, vous devez effectuer un examen socioéconomique. C'est une de mes recommandations. On n'a même pas envisagé d'effectuer un examen socioéconomique et on a fait fi des préoccupations des gens dès le début. Il n'y a eu aucune confiance dans le processus, et je pense que c'est ce qui allait représenter un grand problème pour de nombreuses personnes qui dépendent de cette aire, et c'est pourquoi les gens sont généralement satisfaits de la décision.

[Français]

Alexis Deschênes: J'ai noté votre suggestion, justement, pour ce qui est d'étudier les aspects socioéconomiques. Cela dit, dès qu'on va vouloir protéger un secteur, il y en aura, des répercussions socioéconomiques. Par nature, on va interdire certaines activités.

J'essaie de voir quelle serait la façon d'avancer.

Votre proposition, serait-ce d'oublier totalement le projet, ou croyez-vous qu'il y aurait moyen d'avancer dans la mesure où on met en place un processus de consultation et que l'on tient compte des conséquences socioéconomiques?

Si on le fait, comment peut-on aller de l'avant tout en gardant l'adhésion des gens?

• (1745)

[Traduction]

Keith Sullivan: Une partie du problème tient au fait qu'il n'y a pas d'objectif de conservation clair. Cette aire faisait près de 7 000 kilomètres carrés, ce qui, je le rappelle, est plus grand que l'Île-du-Prince-Édouard.

Si nous souhaitons protéger certains habitats benthiques ou certaines zones fragiles, eh bien, faisons-le et discutons-en. Parlons de la manière d'atteindre les objectifs au-delà de simplement essayer d'atteindre la cible des 30 % d'ici 2030.

C'est ce qui fait ombrage aux objectifs de conservation dans l'ensemble. C'est un empressement artificiel pour y arriver sans nécessairement nous demander si nous faisons un bon travail. Je pense que les gens seraient ouverts à une véritable aire de conservation plutôt qu'à un simple énorme parc maritime.

[Français]

Alexis Deschênes: Il s'agit donc de procéder de façon plus mesurée.

Le fait que le gouvernement a autorisé des forages pétroliers au large de Terre-Neuve-et-Labrador peut-il aussi nuire à l'acceptabilité sociale?

On dit qu'on protège certaines zones, mais, pas trop loin, il y aura de l'exploration pétrolière et gazière.

[Traduction]

Keith Sullivan: Dans cette zone particulière entourant cette aire marine nationale de conservation, je ne crois pas qu'il y ait de permis pétroliers. Les gens se rangent dans tous les camps, mais je pense que, généralement, certaines personnes sont favorables à une industrie pétrolière et gazière responsable à Terre-Neuve-et-Labrador. Cela représente une partie très importante de notre économie.

Parallèlement, nombreux sont ceux qui dépendent de l'océan. S'il y a des zones qui présentent des enjeux ou des espèces sensibles que nous devons protéger, examinons les moyens de le faire. Je pense que, généralement, c'est ce que veulent les gens: une approche plus sensée, raisonnable, mesurée et équilibrée à l'égard de la conservation maritime.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Carr, quel est votre point de vue sur cet aspect?

[Traduction]

Mark Carr: Je ne sais pas comment j'ai fait pour comprendre ce que vous avez dit, mais j'ai compris.

Je pense qu'il y a deux éléments. Premièrement, comme vous avez entendu de nombreuses personnes et un grand nombre des intervenants précédents le dire, il y a l'importance fondamentale de la cogestion, la gestion qui fait intervenir l'industrie. Je pense que cela concerne non seulement la gestion des pêches et les efforts de

conservation, mais cela va même jusqu'aux détails de ces évaluations socioéconomiques.

Il s'agit de prédictions issues de modèles, fondées sur toutes sortes d'hypothèses quant à ce que ces zones protégées vont régler. Je pense que la mobilisation des divers intervenants, pas nécessairement pour participer à la modélisation, mais pour recueillir des commentaires sur la manière dont ces modèles sont construits et sur ce qu'ils examinent, permettrait de rendre ces modèles et ces prédictions plus précis et plus acceptables.

Je ne veux pas que les organisations non gouvernementales de l'environnement effectuent toutes les modélisations socioéconomiques. Je ne voudrais pas que l'industrie des pêches s'occupe de toutes les modélisations socioéconomiques non plus. Il est aussi question que ce soit le gouvernement qui les réalise.

[Français]

Alexis Deschênes: Il va y en avoir, des conséquences socioéconomiques. On peut faire des aménagements, mais il y en aura toujours.

En Californie, par exemple, comment a-t-on réglé cet aspect?

A-t-on offert des dédommagements aux pêcheurs pour compenser une perte de revenus?

[Traduction]

Mark Carr: Cette question comporte deux aspects. Le premier concerne les prédictions socioéconomiques, comme nous l'avons dit, qui découlent du processus de planification. Certains groupes de chercheurs dans ce processus de planification menaient ces évaluations du compromis entre la valeur de conservation et les répercussions socioéconomiques — plus précisément pour les pêches, en trouvant le juste équilibre entre l'indicateur du rendement et les objectifs de conservation. Cela a permis de définir l'évaluation des différentes options de conception en fonction des compromis qui en découlaient.

Fait plus important encore — et c'est ce que vous soulevez —, c'est l'évaluation à proprement parler, soit la collecte de données socioéconomiques qui permet ensuite de déterminer réellement quelles en sont les conséquences. Comme je l'ai dit, la Californie ne fait pas un très bon travail en ce sens. C'est pourquoi on espère que les efforts canadiens porteront leurs fruits.

• (1750)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Nous passerons ensuite au deuxième tour de questions avec M. Arnold pour cinq minutes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Encore une fois, merci à tous les témoins de vos témoignages.

Monsieur Carr, que doit-on mettre en place pour mesurer les résultats des plans de protection maritimes et côtiers?

Mark Carr: Plus que tout, il faut un programme de surveillance, conçu pour évaluer les conséquences de la création de cette aire protégée ou du réseau de l'aire protégée, mais réalisé de façon à ce que l'on puisse clairement attribuer les effets constatés à l'aire protégée. C'est la partie plus épineuse.

Mel Arnold: Faudrait-il établir un point de référence pour savoir ce qui était là au départ?

Mark Carr: Lorsque c'est possible de le faire, oui. Parfois, parce qu'on ne sait pas à quel endroit seront situées ces aires protégées, on ne dispose pas de données de surveillance préalables pour établir ce point de référence. Pour cette raison, nous avons élaboré des approches d'analyse qui ne se penchent que sur les réponses subséquentes à la mise en œuvre et sont suffisamment rigoureuses pour attribuer les effets que nous observons à l'établissement de l'aire marine protégée.

Mel Arnold: Les plans de gestion intégrée des pêches pourraient-ils être aussi efficaces pour limiter les répercussions sur les espèces et la biodiversité?

Mark Carr: Ceux-ci sont très différents.

La question est de savoir si la gestion des pêches peut suffire pour protéger les espèces recueillies dans le cadre de ces pêches, et je pense que la réponse est oui. Nous observons des pêches durables le long de la majeure partie de la côte Ouest de l'Amérique du Nord, n'est-ce pas?

On fait un assez bon travail pour protéger ces espèces à cette fin, pour la pêche. C'est très différent de la question de savoir si on protège les écosystèmes.

Mel Arnold: Il y a des plans de gestion intégrée des pêches qui se chevauchent pour la même région concernant la gestion de toutes les espèces touchées. Est-ce que ce serait aussi efficace pour gérer la biodiversité? Si vous disposiez de plans de gestion des pêches pour toutes les espèces recueillies ou touchées, est-ce que...

Mark Carr: Cela comprendrait également la surveillance et l'évaluation des effets sur la biodiversité? Je pense que c'est ce que vous demandez?

Mel Arnold: Cela serait-il aussi efficace qu'une aire fermée?

Mark Carr: Cela peut ou non être le cas, et tout repose sur le fait que, lorsqu'on exclut la pêche de certaines zones, on obtient une évaluation plus robuste des effets.

Mel Arnold: Y a-t-il des pays de la taille du Canada qui ont réussi à mesurer efficacement et à appliquer les effets directs des zones marines fermées?

Mark Carr: Eh bien, la Californie est un exemple. Nous...

Mel Arnold: Elle ne fait pas la taille du Canada.

Mark Carr: Eh bien, la longueur de la Californie n'est pas négligeable. Le long de la côte californienne, on compte 124 aires marines protégées.

Mel Arnold: Selon les données précédentes que j'ai vues, les avantages nets des mesures de protection côtière étaient impossibles à mesurer dans les zones périphériques.

Mark Carr: Encore une fois, nous devons faire preuve de prudence. Lorsque vous dites les « zones périphériques », on dispose maintenant de suffisamment de données montrant que ces aires protégées établies en Californie entraînent la conservation des espèces se trouvant dans ces aires.

Mel Arnold: Cela semble contestable selon le témoin.

Mark Carr: Nous avons publié des articles qui le démontrent de manière non équivoque, mais non, le détail est ce que... Dans votre question, vous avez dit « zones périphériques », ce qui est une question différente.

La question de savoir si ces aires protégées ont une incidence sur les réponses régionales des espèces n'a pas encore été évaluée, et c'est une des questions critiques: quels sont les effets généraux des AMP?

Mel Arnold: Merci.

Monsieur MacDonald ou monsieur Sullivan, très rapidement, à votre avis, après avoir passé des années sur l'eau et au sein de l'industrie, diriez-vous que des plans de gestion intégrée des pêches appropriés pourraient faire un aussi bon travail ou un meilleur travail que les zones fermées?

• (1755)

Fraser MacDonald: Oui, d'après mon expérience, je pense que ces plans sont la voie à suivre. Nous les avons déjà mis en place. Nous disposons des outils, des conseils consultatifs. C'est l'outil que nous devrions utiliser, et s'il y a, comme je l'ai dit dans mon introduction, des zones statiques qui ont besoin d'être protégées pour assurer la santé des écosystèmes statiques, nous devrions utiliser une AMP, mais gérer les poissons qui se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur de cette AMP à l'aide de nos plans de gestion intégrée des pêches.

Keith Sullivan: Comme il a dit, oui, cela fonctionne pour moi. C'est logique. Cela résume essentiellement ma position.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons ensuite à M. Klassen pour cinq minutes.

Ernie Klassen: Merci beaucoup. Je vais partager mon temps avec M. Morrissey. Je pense que c'est le dernier tour ici, et M. Connors vient de demander à M. Carr s'il pouvait soumettre par écrit les rapports qu'il vient de mentionner dans la dernière réponse.

Monsieur MacDonald, j'apprécie vivement la passion avec laquelle vous parlez de l'importance de permettre à la jeune génération de poursuivre dans cette industrie et de la manière dont nous pouvons rebâtir ce secteur.

J'ai beaucoup aimé votre commentaire au sujet d'une approche canadienne, et je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet en vous fondant sur votre expérience et votre point de vue.

Fraser MacDonald: En évoquant l'approche canadienne, je voulais dire que, même si nous avons pris des engagements internationaux et que nous voulons nous assurer de les respecter, je ne pense pas que nous ayons besoin de les mettre en œuvre d'une manière uniformisée à l'échelle internationale. Je pense que nous pouvons regarder ce qui se fait déjà ailleurs. C'est pourquoi j'ai mentionné que nous voulons protéger ce qui n'est actuellement pas protégé.

Les espèces et les stocks que nous recueillons sont déjà protégés et gérés par l'intermédiaire de nos plans de gestion intégrée des pêches. Chaque pêche différente fait l'objet d'une gestion, d'un contrôle et d'une surveillance hyperrobustes. Je pense que nous devrions vraiment en tenir compte pour l'avenir dans le cadre de ce processus visant les AMP. Nous devons nous assurer que les éléments qui nécessitent des AMP, qu'il s'agisse d'éponges ou de coraux de grands fonds, sont protégés, mais si les espèces peuvent être pêchées sans que cela nuise à l'objectif de conservation du site, veillons à ce que, dans ces zones de fermeture, ces pêches puissent être autorisées, et que cela soit clairement inscrit dans nos plans de gestion intégrée des pêches.

Dans l'implantation précoce de certains sites de la biorégion du plateau nord, nous disposons de beaucoup d'exemples qui ne le font pas. Il existe un objectif de conservation dans une zone donnée, et les pêches qui n'y sont aucunement liées se retrouvent exclues.

En fait, je peux dire que nous avons un bon exemple à suivre. L'AMP extracôtière au large de la côte ouest de l'île de Vancouver est la plus grande AMP de la Colombie-Britannique. La protection de la zone benthique fragile et des événements sous-marins a été inscrite dans le processus de conception. Au début, la pêche du thon blanc, qui est une pêche de surface à la traîne, n'allait pas être autorisée parce qu'on ne voulait pas de pêche commerciale. Une fois qu'on s'est rendu compte qu'on pêchait dans moins d'un mètre d'eau et qu'on protégeait des zones benthiques se trouvant à 2 700 mètres sous l'eau, la pêche du thon blanc a été autorisée dans cette AMP, comme il se doit.

Si nous pouvons appliquer cette approche de manière uniforme, tant dans la biorégion du plateau nord que dans les autres processus de la côte sud, je pense que nous pourrions trouver un juste milieu.

Ernie Klassen: Monsieur Morrissey, allez-y s'il vous plaît.

Robert Morrissey: Merci.

Monsieur Carr, vous avez écouté attentivement la réponse que M. MacDonald a donnée à la question de M. Arnold; cela revient un peu en arrière. Pourriez-vous donner votre avis à ce sujet?

Je pense que M. MacDonald a dit que vous pourriez utiliser une méthode pour atteindre certains des objectifs sans suivre l'approche rigide des AMP.

Mark Carr: Il y a une chose que j'allais mentionner, et je ne sais pas si c'est parce que, dans l'ensemble, je souscrivais à certains des commentaires qu'il formulait.

Lorsque les gens considèrent les AMP comme des outils de gestion des pêches, ce dont je ne suis pas nécessairement friand, ils les voient comme un moyen de déterminer la quantité et l'emplacement des espèces qui sont pêchées. De manière générale, les gens considèrent les AMP comme des outils de gestion des pêches, mais celles-ci leur offrent également d'autres possibilités. Cela revient en fait à la question qu'on m'a posée plus tôt, soit que l'un des plus grands défis dans la gestion des pêches est de pouvoir distinguer si les changements que vous percevez sont dus à la mortalité par pêche dans l'espace ou dans le temps ou à une variation environnementale.

En ce qui concerne les variations environnementales, comme vous avez entendu d'autres intervenants le dire, le changement climatique représente la plus grande menace aux pêches n'importe où sur la côte Ouest de l'Amérique du Nord, alors comment évaluez-vous si les changements que vous observez sont dus à un changement climatique ou à une pression exercée sur les pêches?

Ces zones spatiales qui autorisent et n'autorisent pas la pêche sont le moyen le plus direct d'évaluer si les changements que nous observons sont dus aux effets climatiques ou aux effets des pêches. Habituellement, cela va profiter aux pêches, parce que dans les exemples classiques de la Californie, où nous avons constaté la disparition de la pêche à l'oursin rouge et celle de la pêche récréative à l'ormeau dans le Nord de la Californie, il était clair d'après la comparaison des réponses de ces espèces qui entrent dans les AMP et en sortent que ces disparitions étaient attribuables au climat et non pas à la surpêche.

Ce n'est qu'un des exemples d'utilisation de l'outil.

● (1800)

Robert Morrissey: Monsieur Carr, jugez-vous que son analyse est juste?

Le président: Vous aurez plus tard une autre occasion de poser des questions, alors veuillez garder cette idée en tête, et on pourra répondre à cette question plus tard.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Monsieur le président, je permets à M. MacDonald de répondre à la question de M. Morrissey.

[Traduction]

Fraser MacDonald: Oui, je pense que M. Carr a beaucoup plus d'expérience et connaît beaucoup plus de détails à ce sujet.

Ce que je dirais, c'est que nous devrions gérer les poissons en nous fondant sur des politiques sur les pêches et la gestion des pêches. Si nous souhaitons protéger certains écosystèmes, les fermetures statiques peuvent être une bonne façon de le faire, mais la gestion des pêches au moyen des fermetures statiques n'est pas la réponse.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur MacDonald, j'aimerais poursuivre avec vous.

La question que je me pose est la suivante.

Comment fait-on pour avancer au chapitre de la protection des aires marines si on veut protéger la biodiversité?

Tout le monde s'entend sur le fait qu'il y a un lien avec la durabilité des pêches. Comment fait-on pour avancer et obtenir un assentiment de la part des pêcheurs et des parties prenantes? Comment voyez-vous ça? Comment procède-t-on?

On parle beaucoup de la nécessité d'analyser les conséquences socioéconomiques. On peut donc ajuster les interdictions de pêche pour essayer de réduire les conséquences économiques. Je comprends que ça peut guider la façon dont on procède, et c'est plein de sens, mais il y a quand même des conséquences économiques.

Comment fait-on pour aller chercher l'assentiment des pêcheurs ou du secteur de l'aquaculture, d'après vous?

[Traduction]

Fraser MacDonald: Oui, absolument. C'est une chose que nous devons découvrir au fur et à mesure.

Je dirais que, de mon point de vue, il y a eu un grave abus de confiance dans la mise en œuvre jusqu'à présent, de la part du MPO et de Parcs Canada, ainsi que dans la façon dont le processus s'est déroulé.

À partir de 2018... Vous avez reçu la semaine dernière un témoin qui a fait un incroyable travail pour réunir des centaines de pêcheurs dans une salle de la Colombie-Britannique. Cette équipe de planification marine, dont Grant Dovey était un des chefs, a créé une couche cartographique pour chacune des pêches. Nous avons passé un site après l'autre, déplacé des frontières et fait des compromis. C'est un incroyable corpus de travail qui a réuni les connaissances millénaires des pêcheurs.

Ce document a été soumis entre la première et la deuxième ébauche. Ne me citez pas pour les chiffres, mais je pense qu'il y a eu une réduction de 75 % des effets économiques. En fait, toutes les cibles en matière de biodiversité ont été surpassées pour chacun des quelque 300 sites lors de la première ébauche. Cette soumission est le fruit d'un travail colossal.

Dans la deuxième version, de notre point de vue, nous avons remarqué qu'aucune de nos recommandations n'avait été prise en considération. En fait, la deuxième version était pire que la première pour les pêches. Ensuite, nous avons constaté que, pour la suite, plutôt que de mettre en œuvre un seul plan sur lequel nous aurions pu formuler des commentaires dès le départ — et ainsi savoir quel en serait le résultat dans dix ans, afin d'assurer la stabilité nécessaire pour investir dans l'industrie — on allait procéder site par site.

Dans ce que nous avons reçu jusqu'ici à la suite de ce processus d'examen site par site, on constate que les commentaires que nous avons fournis n'ont pas du tout été pris en considération. Nous devons nous assurer de rebâtir cette confiance.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

● (1805)

[Traduction]

Nous allons devoir abrégé les dernières séries de questions. Elles seront de quatre minutes et de quatre minutes, puis ce sera terminé pour ce groupe de témoins.

Monsieur Gunn, la parole est à vous.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

Monsieur MacDonald, de votre point de vue et d'après votre expérience, pensez-vous que la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de cette croisade visant à fermer 30 % des diverses activités de pêche de la côte canadienne d'ici 2030 est guidée par la science et par la volonté axée sur des données probantes de préserver certaines zones écologiques, ou est-ce que c'est dicté par la politique?

Fraser MacDonald: Je pense que les représentants de Parcs Canada et du MPO qui réalisent concrètement le travail le font pour les bonnes raisons.

Toutefois, si vous posez la question à la plupart des gens de l'industrie sur la côte Ouest, nous dirions que le processus semble avoir été dicté par le temps et par un résultat déjà prédéterminé, qui tient davantage à des raisons politiques qu'à un véritable esprit de conservation — et c'est ce que les pêcheurs veulent. Nous voulons un système dont la mise en œuvre est guidée par la conservation, et non par la politique.

Aaron Gunn: De votre point de vue, vous avez dit que vous naviguez sur l'eau six mois par année. Dans quelle mesure ces fermures seraient-elles dévastatrices pour l'industrie de la pêche, si les réalités énoncées dans les ébauches de propositions présentées par le MPO se concrétisaient?

Fraser MacDonald: Ce serait dévastateur pour notre industrie.

Vous arrivez à un point de bascule où il n'y a pas assez de poisson débarqué le long de la côte pour soutenir les installations de déchargement, les camionneurs et tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'industrie, toute l'infrastructure. Si le projet avance

tel qu'il est énoncé dans la deuxième version, nous aurons largement dépassé ce point.

La pêche à la crevette en particulier représente une partie importante de mon revenu annuel. Nous n'avons désormais plus d'activité de pêche. Compte tenu du nombre de permis dont nous disposons, vous ne pouvez pas éliminer 40 % de l'effort de pêche pour la côte et maintenir une pêche économiquement ou biologiquement durable.

Aaron Gunn: Vous avez mentionné que c'était la principale raison pour laquelle les gens partaient, délaissaient l'industrie, le fait de ne pas vouloir assumer le risque financier associé à cette industrie, contracter des prêts, acheter des bateaux et ce genre de choses.

Pourriez-vous nous l'expliquer en détail? Ce processus dure depuis des années. Nous avons reçu il y a quelques mois des représentants du MPO qui continuent de dire deux choses différentes quant au fait de savoir si les zones seraient autorisées ou interdites ou à ce que seraient les répercussions économiques, sans qu'aucune étude économique n'ait été effectuée.

Étant donné que la biorégion du plateau Nord n'est pas en place à l'heure actuelle, quelle est l'incidence de l'incertitude liée au fait de ne pas savoir ce qui arrivera demain et après?

Fraser MacDonald: C'est là où j'essayais d'en venir dans mon introduction.

Cette incertitude qui a été créée est vraiment la raison pour laquelle les gens ont délaissé les pêches, parce que, comme je l'ai dit, il vous faudra 15 ans pour rembourser un permis de pêche à la crevette de 1,5 million de dollars. Si ce qui figure dans la deuxième version — et que l'on présente comme ce qui va se produire — entre en vigueur, dans 15 ans, nous n'aurons plus de pêche à la crevette viable.

C'est la principale raison pour laquelle on craint les investissements en ce moment. Les bateaux nécessitent de très nombreux entretiens. Chaque année, nous examinons ce que nous avons gagné et établissons notre budget pour les réparations et l'entretien de nos bateaux. Les gens retardent leur décision de se lancer dans de grands projets à long terme, parce que, même si nous savons ce que dit la deuxième version, nous ne savons pas réellement ce qui se passera une fois que ces AMP seront en place. Que feront nos gestionnaires des pêches pour veiller à ce que nous ayons toujours une pêche viable une fois celles-ci en place? Nous l'ignorons, et nos gestionnaires des pêches l'ignorent aussi, bien souvent.

Aaron Gunn: Très rapidement, monsieur Carr, pourrait-il y avoir des préoccupations écologiques liées au fait de pousser une flotte de pêche de même taille dans une région de plus en plus petite en créant un vaste réseau d'AMP? Si le quota ne change pas, aurez-vous la possibilité de pêcher davantage ou de surpêcher dans des zones localisées si les pêches ne sont pas réparties sur l'ensemble de la côte?

Mark Carr: Dans ce cas, comme vous le dites, vous changeriez réellement le paysage de la mortalité par pêche. Celle-ci serait augmentée à l'endroit où vous concentreriez cette mortalité par pêche et serait atténuée ailleurs, alors la vraie question à se poser est la suivante: comment équilibrer les pêches pour prévenir cela?

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Notre dernier intervenant sera M. Morrissey, pour quatre minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins de ce tour-ci et du tour précédent. Ils ont vraiment abordé cette question en puisant dans leurs expériences de vie. Merci de vos témoignages.

Monsieur Carr, le Canada peut-il atteindre son objectif de protéger des parties sensibles des océans tout en protégeant en même temps les pêches? Ces deux éléments entrent-ils en contradiction?

• (1810)

Mark Carr: Je pense qu'il y a des compromis intrinsèques entre les deux, mais vous pouvez concilier les deux objectifs. C'est ce que la Californie, à tout le moins, a démontré. Aucune pêche n'est disparue à la suite de la mise en œuvre de 124 aires marines protégées le long de la côte californienne.

Cela dit, comme je l'ai mentionné dans mon introduction, nous n'avons pas réalisé suffisamment d'analyses socioéconomiques du bien-être de ces aires, mais elles peuvent certainement coexister.

Robert Morrissey: Monsieur MacDonald, êtes-vous du même avis?

Il s'agit de votre gagne-pain.

Fraser MacDonald: Je pense qu'elles peuvent coexister. Je pense que nous pouvons avoir des pêches robustes et une économie robuste sur la côte, tout en protégeant également ce qui n'est actuellement pas protégé et qui doit l'être pour maintenir la biodiversité.

Robert Morrissey: Que doit faire le ministère au cours de la prochaine année ou des dix prochains mois pour effacer dix années de consultation qui ont entraîné — et je suis tout à fait d'accord avec vous — un niveau d'anxiété inacceptable au sein de l'industrie des pêches?

C'est inacceptable, et il n'y a aucune raison pour que ce soit si long.

Fraser MacDonald: Je dirais que nous devons changer de cap quant à la manière dont la mise en œuvre est effectuée et nous assurer que, lorsque la consultation auprès de l'industrie sera effectuée — elle l'est actuellement, personne ne dit qu'elle ne l'est pas — nos conseils seront vraiment pris en considération.

Lorsque nous participons à ces réunions et disons: « Si vous faites ceci, vous n'aurez plus de pêche », ils répondent: « Merci d'être venus ». Ils écoutent et prennent acte de ce que vous dites, mais lorsque les rapports sont publiés, nos conseils ne sont pas pris en considération.

Si nous pouvons changer de cap et adopter une approche de collaboration... l'industrie de la pêche est partante et prête à le faire. Nous disposons d'un incroyable bassin de connaissances. Il y a un incroyable bassin de connaissances des pêcheurs commerciaux des Premières Nations tout le long de la côte. Nous voulons collaborer. Nous voulons que ces éléments soient mis en œuvre d'une manière qui protège ce qui n'est pas protégé et qui permet une économie dynamique. Cela peut être fait, mais nous devons apporter un changement de cap de manière à travailler ensemble.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président. J'ai entendu tout ce que j'avais besoin d'entendre.

Le président: Voilà une bonne façon de conclure.

Cela met fin à notre rencontre avec le deuxième groupe de témoins.

Je tiens à remercier nos témoins d'avoir été ici aujourd'hui et d'avoir parcouru une aussi longue distance pour présenter leurs témoignages. Comme vous l'avez entendu aujourd'hui, ceux-ci seront extrêmement importants au moment d'élaborer nos rapports et nos recommandations à l'intention du gouvernement concernant la voie à suivre.

J'aimerais mentionner que notre prochaine réunion se tiendra lundi, et nous poursuivrons l'étude sur les protections marines et côtières.

Le Comité souhaite-t-il que je lève la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>